

RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



2023

Table des matières

1. Préambule.....	3
1.1. Contexte.....	3
1.2. Schéma Directeur et Plan Marne Propre.....	3
2. Caractéristiques techniques du service	4
2.1. Population desservie.....	4
2.2. Compétences, organisation administrative et modes de gestion	4
L'Eau Potable.....	4
L'Assainissement et la Gestion des Eaux Pluviales.....	5
3. Description du service public d'assainissement.....	5
3.1. Patrimoine assainissement géré par Grand Paris Grand Est.....	5
Détail des Réseaux	7
Détail des Ouvrages.....	8
3.2. Modes de Gestion	9
3.3. Organisation du service.....	9
3.4. Missions du Service	10
3.5. Données de caractérisation du service au 31/12/2023	11
3.6. Tarification du service	12
4. Bilan des activités 2023.....	15
4.1. Surveillance et entretien du patrimoine.....	15
4.2. Gestion réglementaire et service à l'utilisateur.....	19
Certificats de conformité.....	19
Avis sur les permis de construire, autorisations de branchement	21
4.3. Travaux d'investissement.....	22
4.4. Mise en conformité du système d'assainissement : plan d'actions Marne Propre...26	
4.5. Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées27	
4.6. Rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	27
4.7. Recettes et dépenses du budget d'assainissement.....	30
Recettes d'exploitation	30
Dépenses de gestion courante.....	30
Financement des investissements.....	31
4.8. Comptes des délégations de service public (Gournay-sur-Marne).....	32
5. Prix de l'eau et de l'assainissement : la facture de 120 m ³	33
6. Conclusion	35

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 - Synthèse de la conformité 2022 du Territoire	34
ANNEXE 2 - Tableau récapitulatif des indicateurs	36
ANNEXE 3 – Liste des ouvrages d’assainissement de Grand Paris Grand Est	45
ANNEXE 4 - Recensement des opérations de travaux 2016-2022	51
ANNEXE 5 – Calcul de l’indicateur P202.B (indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées)	60
ANNEXE 6 - Calcul de l’indicateur P255.3 (indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecteur des eaux usées)	62
ANNEXE 7 - Prix de l’Eau et de l’Assainissement sur les 14 communes du Territoires	64
ANNEXE 8 – Indicateurs complet pour les 14 communes du Territoires	72
ANNEXE 9 - Note d’information de l’Agence de l’Eau Seine Normandie	75

1. Préambule

1.1. Contexte

L'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Grand Est (GPGE) exerce les compétences « assainissement », « gestion des eaux pluviales urbaines » et « eau potable » depuis sa création le 1er janvier 2016 (Article L. 5219-5 du CGCT).

Pour l'eau potable, Grand Paris Grand Est adhère au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF).

Pour l'assainissement, Grand Paris Grand Est exerce directement la compétence de collecte. Le Département de la Seine-Saint-Denis et le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne assurent respectivement le transport et l'épuration des eaux usées et pluviales produites sur le territoire.

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement, de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (RPQS) dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, auquel est joint le rapport sur le prix de l'eau de l'Agence de l'Eau (extrait en [Annexe 9](#)) :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers [...] Les services d'assainissement [...] sont soumis aux dispositions du présent article. ».

Le rapport annuel permet l'information du public, et l'alimentation d'un observatoire national de l'eau grâce à la saisie d'indicateurs de performance sur le site public www.services.eaufrance.fr, permettant de comparer les services d'eau et d'assainissement.

Le présent rapport a pour objet de présenter l'action de Grand Paris Grand Est en matière d'assainissement (collecte). Il convient donc de consulter, pour une vision globale de l'assainissement sur le territoire, les RPQS :

- du Département de la Seine-Saint-Denis (transport des eaux usées et pluviales) <https://www.seine-saint-denis.fr>
- du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP, pour l'épuration) <http://www.siaap.fr/>

Le rapport sur la gestion du service de production et de distribution de l'eau potable est, quant à lui, réalisé par le Syndicat des Eaux d'Ile de France et disponible sur le site <http://www.sedif.com/>.

1.2. Schéma Directeur et Plan Marne Propre

L'EPT Grand Paris Grand Est s'est engagé début 2021 dans l'établissement de son schéma directeur d'assainissement. Parmi ses différentes actions, figure l'inventaire et la mise à jour du patrimoine d'assainissement ; ce travail initié mi-2021 s'est prolongé jusqu'à mi-2023, la description du patrimoine présentée ci-après a été mise à jour en conséquence.

En outre, l'EPT s'est engagé dans la mise en conformité de son patrimoine et l'accompagnement des propriétaires privés à faire de même, en vue de réduire les rejets d'eaux usées en Marne. Ce programme pluriannuel, dénommé Marne Propre, a été engagé en 2021 et prévoit 228M€ d'investissements.

2. Caractéristiques techniques du service

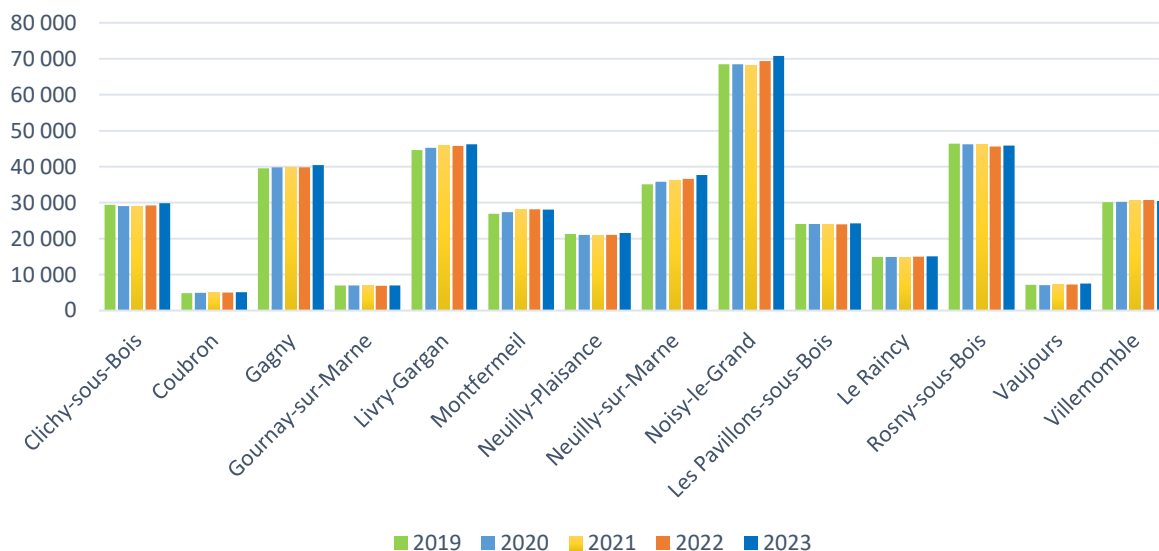
2.1. Population desservie

La population du territoire est une variable qui permet le calcul de plusieurs indicateurs qui sont présentés dans le présent rapport. Son évolution est présentée dans le tableau ci-dessous

	Superficie (Km ²)	Population INSEE au 31/12/2022	Population INSEE au 31/12/2023	Variation
Clichy-sous-Bois	3,95	29 264	29 806	1,85%
Coubron	4,14	5 017	5 107	1,79%
Gagny	6,83	39 817	40 428	1,53%
Gournay-sur-Marne	1,68	6 876	6 944	0,99%
Livry-Gargan	7,38	45 818	46 218	0,87%
Montfermeil	5,45	28 141	28 100	-0,15%
Neuilly-Plaisance	3,42	21 059	21 538	2,27%
Neuilly-sur-Marne	6,86	36 640	37 639	2,73%
Noisy-le-Grand	12,95	69 352	70 774	2,05%
Les Pavillons-sous-Bois	2,92	24 003	24 268	1,10%
Le Raincy	2,24	14 949	15 066	0,78%
Rosny-sous-Bois	5,91	45 622	45 857	0,52%
Vaujours	3,78	7 283	7 549	3,65%
Villemomble	4,04	30 763	30 514	-0,81%
Total EPT GPGE	71,55	404 604	409 808	1,29%

Évolution de la population entre 2022 et 2023 par ville

Évolution de la population du Territoire de GPGE



2.2. Compétences, organisation administrative et modes de gestion

L'Eau Potable

Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), créé en 1923, assure la production et la distribution d'eau potable, et regroupe 150 communes réparties sur 7 départements (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise).

La Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois / Montfermeil et les 12 autres communes de l'EPT Grand Paris Grand Est étaient adhérentes au SEDIF jusqu'au 31 décembre 2015. L'EPT s'est

substitué à elles au sein du SEDIF au 1er janvier 2016. Cette modalité de représentation-substitution ne pouvant perdurer au-delà du 31 décembre 2017, période à l'issue laquelle l'EPT serait retiré de plein droit du SEDIF, Grand Paris Grand Est a délibéré le 27 septembre 2016, pour une adhésion effective au 1er janvier 2017.

Depuis le 1er janvier 2011, le SEDIF a délégué ses missions du service public de l'eau à la société dédiée Véolia Eau d'Ile de France (VEDIF), par contrat de délégation de service public dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024. Un nouveau contrat de concession a été signé avec Véolia Eau pour 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'Assainissement et la Gestion des Eaux Pluviales

La compétence de l'EPT en matière d'assainissement des eaux usées concerne la collecte des eaux usées (article L2224-8 du CGCT).

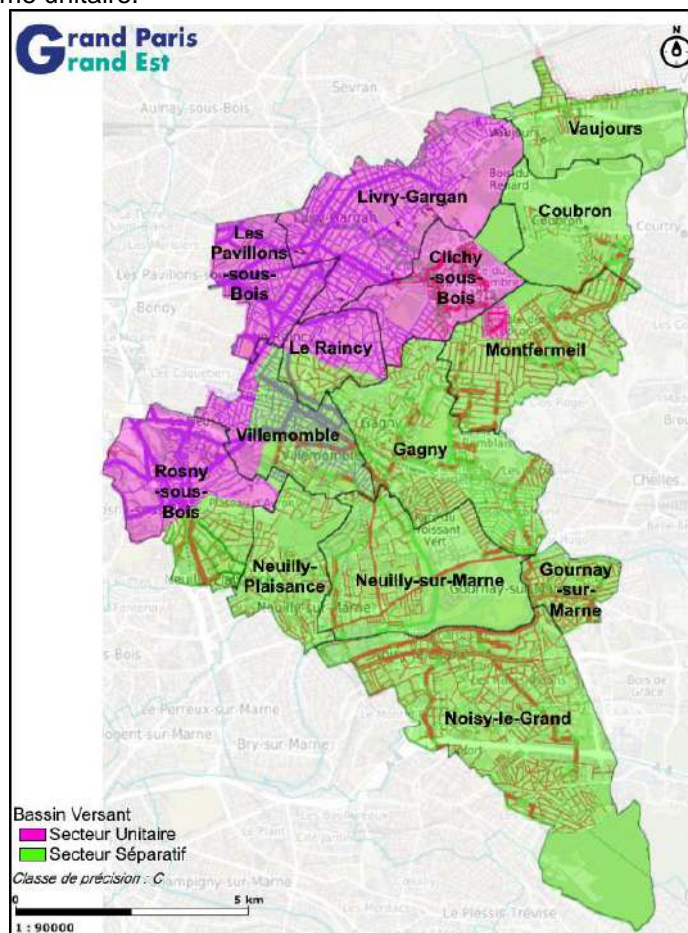
Le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites sont assurés par le Département de Seine-Saint-Denis et le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

La compétence de l'EPT en matière de gestion des eaux pluviales urbaines correspond à la collecte des eaux pluviales des aires urbaines (Article L2226-1 du CGCT) et constitue un service public administratif, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines.

3. Description du service public d'assainissement

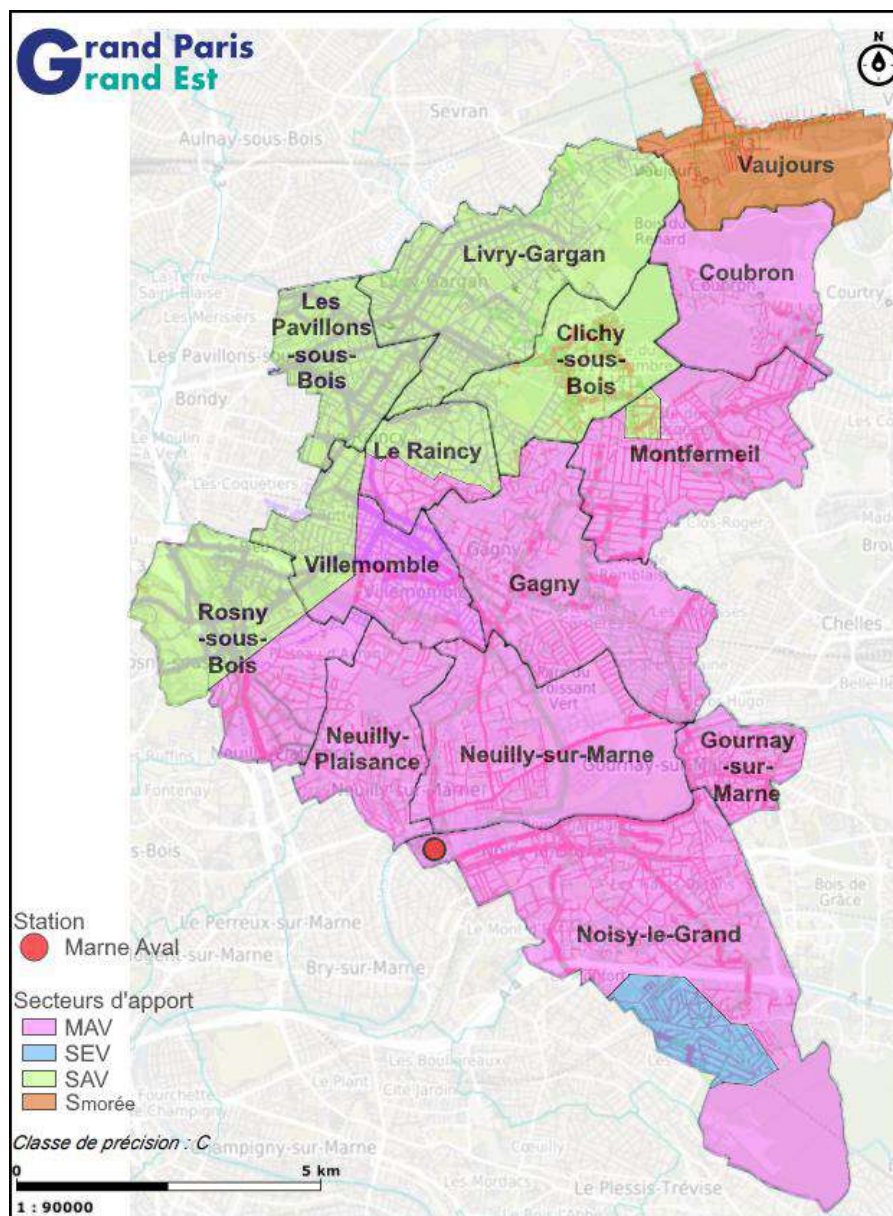
3.1. Patrimoine assainissement géré par Grand Paris Grand Est

Le territoire est desservi par deux systèmes d'assainissement, pour 61% en système séparatif et pour 39% en système unitaire.



Carte des bassins versants unitaire et séparatif

La majorité des eaux usées produites sur le territoire (bassin versant séparatif) est traitée par la station d'épuration **Marne-Aval** (MAV) à Noisy-le-Grand (93160). Les eaux usées produites dans un quartier situé à ouest de Noisy-le-Grand sont traitées par l'usine Seine Valenton (SEV) à Valenton (94460). La partie nord-ouest du territoire (bassin versant unitaire) évacue ses eaux vers la station **Seine-Aval** (SAV) à Achères (78260), et les eaux usées produites à Vaujours sont traitées par la station **Seine-Morée** (Smorée) au Blanc-Mesnil (93150). Ces stations d'épuration sont gérées par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).



Carte des bassins d'apport des stations de traitement du SIAAP – GPGE

Le patrimoine recensé, en 2023, totalise près de 980 km de réseaux majoritairement non visitables avec une collecte séparative des eaux usées à plus de 63%.

Les réseaux visitables sont peu nombreux (2,7 km).

Les principaux ouvrages sont les suivants :

- 50 bassins de régulation
- 42 postes de relèvement/refoulement
- 12 postes anti-crue

Le détail du patrimoine est présenté dans le tableau ci-après, il a fait l'objet d'une mise à jour dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement, engagé en février 2021 et livré en 2024.

Détail des Réseaux

	Unitaire (UN)	Dont UN visitable	Eaux Usées (EU)	Eaux Pluviales (EP)	Dont EP visitable	Dont EU/UN/EP refoulement	Linéaire total	% visitable	% refoulement	Linéaire de collecte EU+UN	% collecte EU en séparatif
Clichy-sous-Bois	15 785	0	10 040	16 748	0	0	42 574	0.00%	0.00%	25 825	39%
Coubron	29	0	12 532	17 096	0	0	29 657	0.00%	0.00%	12 561	100%
Gagny	2 147	0	57 650	65 944	53	0	125 741	0.04%	0.00%	59 797	96%
Gournay-sur-Marne	0	0	21 415	12 924	0	448	34 339	0.00%	1.30%	21 415	100%
Livry-Gargan	84 947	0	1 162	9 990	0	0	96 099	0.00%	0.00%	86 109	1%
Montfermeil	267	0	47 413	42 372	0	0	90 051	0.00%	0.00%	47 679	99%
Neuilly-Plaisance	764	0	36 110	35 005	590	185	71 878	0.82%	0.26%	36 874	98%
Neuilly-sur-Marne	0	0	38 549	34 907	0	0	73 457	0.00%	0.00%	38 549	100%
Noisy-le-Grand	0	0	96 405	95 430	0	0	191 835	0.00%	0.00%	96 405	100%
Les Pavillons-sous-Bois	37 007	0	1 197	4 156	0	0	42 360	0.00%	0.00%	38 204	3%
Le Raincy	19 450	1 100	10 402	5 876	800	0	35 727	5.32%	0.00%	29 851	35%
Rosny-sous-Bois	23 925	0	19 269	19 053	0	81	62 247	0.00%	0.13%	43 194	45%
Vaujours	631	0	15 956	11 971	0	0	28 558	0.00%	0.00%	16 587	96%
Villemomble	40 478	85	9 249	5 793	100	0	55 520	0.33%	0.00%	49 726	19%
TOTAL GPGE	225 429	1 185	377 348	377 266	1 543	714	980 043	0.28%	0.087%	602 777	63%

Détail des Ouvrages

	Bassins EP enterrés	Bassins EP à ciel ouvert	Bassin UN enterrés	Postes de pompage EU	Postes de pompage UN	Postes de pompage EP	Postes Anti-Crue	Chambres à sable	Séparateurs Hydro-carbures	Regards	Avaloirs et Grilles
Clichy-sous-Bois	7	0	0	0	0	0	0	0	5	1 370	800
Coubron	1	2	0	0	0	0	0	0	0	933	383
Gagny	1	1	0	6	0	2	0	0	1	3 448	1 079
Gournay-sur-Marne	0	0	0	2	0	1	9	0	0	983	355
Livry-Gargan	0	1	2	0	5	0	0	0	0	2 467	1 796
Montfermeil	5	3	0	2	0	2	0	1	2	2 717	1 200
Neuilly-Plaisance	1	0	0	5	0	1	2	5	0	2 181	709
Neuilly-sur-Marne	3	0	0	4	0	1	0	1	0	2 330	690
Noisy-le-Grand	5	4	0	4	0	2	1	11	15	6 004	2 350
Les Pavillons-sous-Bois	0	3	3	0	3	0	0	0	0	911	457
Le Raincy	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1 199	844
Rosny-sous-Bois	2	1	1	0	0	0	0	1	4	1 999	792
Vaujours	2	2	0	1	0	0	0	1	0	814	372
Villemomble	0	0	4	0	0	0	0	0	0	1 242	734
TOTAL GPGE	25	15	10	25	8	9	12	21	27	28 838	12 561

La liste des ouvrages est fournie en [Annexe n°3](#).

3.2. Modes de Gestion

L'uniformisation des modes de gestion a été actée en 2017, pour tendre à terme vers un mode de gestion unique (régie + prestations de service) ; les délégations de services publics de Gagny, Rosny-sous-Bois et Neuilly-Plaisance n'ont pas été renouvelées en 2018 et 2020. En 2023, seuls les réseaux d'assainissement de Gournay-sur-Marne sont exploités par le biais d'un contrat de concession de service public.

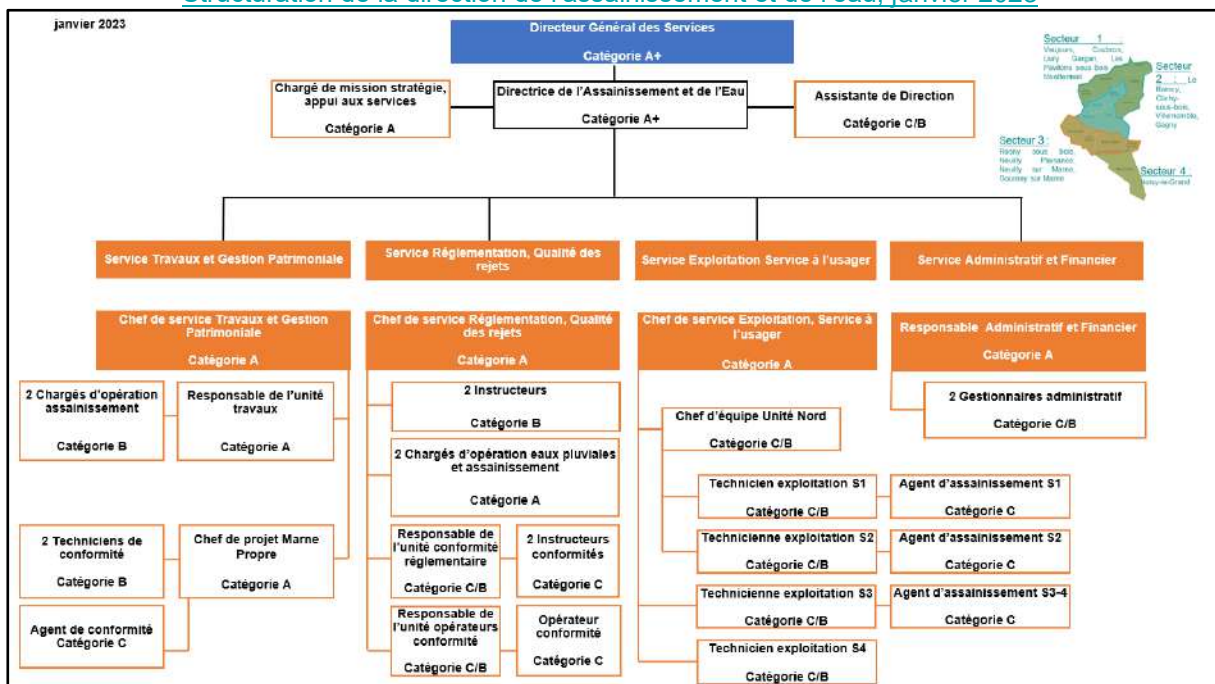
	Mode de gestion de l'assainissement collectif en 2020
Clichy-sous-Bois	Régie + prestations de service
Montfermeil	Régie + prestations de service
Coubron	Régie + prestations de service
Gagny	Régie + prestations de service
Gournay-sur-Marne	Délégation de Service Public jusqu'au 30/06/2024
Livry-Gargan	Régie + prestations de service
Neuilly-Plaisance	Régie + prestations de service
Neuilly-sur-Marne	Régie + prestations de service
Noisy-le-Grand	Régie + prestations de service
Les Pavillons-sous-Bois	Régie + prestations de service
Le Raincy	Régie + prestations de service
Rosny-sous-Bois	Régie + prestations de service
Vaujours	Régie + prestations de service
Villemomble	Régie + prestations de service

3.3. Organisation du service

La Direction de l'assainissement et de l'eau a été structurée en 2017, avec un organigramme cible de 22 postes, correspondant aux personnels dédiés à l'assainissement déclarés par les villes avant le transfert de la compétence à Grand Paris Grand Est.

L'ouverture de postes supplémentaires en 2022 et le renforcement des effectifs pour répondre aux enjeux de mise en conformité du patrimoine portent les effectifs à 33 postes, mais les difficultés importantes de recrutement ont perduré en 2023. L'organigramme est présenté ci-dessous :

Structuration de la direction de l'assainissement et de l'eau, janvier 2023



3.4. Missions du Service

Pour l'année 2023, les modalités de gestion du service ont été les suivantes :

Aides et service à l'utilisateur

Avec le Plan Marne Propre, l'EPT s'est engagé dans un processus d'accompagnement et d'aide financière aux usagers pour la mise en conformité de leurs propriétés. Ces missions sont, depuis mi-2021, assurées par le service Administratif et Financier, en lien avec le service Travaux et Gestion Patrimoniale :

- Accompagnement technique et financier des riverains pour les travaux de mise en conformité
- Instruction des dossiers de demande et attribution des aides

Surveillance et entretien du patrimoine

- Curage et surveillance des ouvrages (réseaux, bassin de rétention, ...)
- Nettoyage des bouches avaloirs
- Vérification des stations de pompage
- Petits travaux d'entretien et de branchements, remise en état des ouvrages annexes
- Dératisation

Ces missions sont, en 2023, suivies par le service Exploitation, Services Usager à l'aide des marchés et contrats suivants :

	Curage / Inspection / Dératisation	Entretien des postes de pompage
Clichy-sous-Bois	MBC (CIG 01/02/2024)	<i>Sans objet</i>
Coubron	MBC (CIG 01/02/2024)	<i>Sans objet</i>
Gagny	MBC (CIG 01/02/2024)	MBC (VEOLIA EAU 30/03/2024)
Gournay-sur-Marne	DSP (Veolia 30/06/2024)	DSP (Veolia 30/06/2024)
Livry-Gargan	MBC (CIG 01/02/2024)	MBC (VEOLIA EAU 30/03/2024)
Montfermeil	MBC (CIG 01/02/2024)	MBC (VEOLIA EAU 30/03/2024)
Neuilly-Plaisance	MBC (SECHE 21/02/2024)	MBC (VEOLIA EAU 30/03/2024)
Neuilly-sur-Marne	MBC (SECHE 21/02/2024)	MBC (VEOLIA EAU 30/03/2024)
Noisy-le-Grand	MBC (SECHE 21/02/2024)	MBC (VEOLIA EAU 30/03/2024)
Les Pavillons-sous-Bois	MBC (CIG 01/02/2024)	MBC (VEOLIA EAU 30/03/2024)
Le Raincy	MBC (CIG 01/02/2024)	<i>Sans objet</i>
Rosny-sous-Bois	MBC (SECHE 21/02/2024)	<i>Sans objet</i>
Vaujours	MBC (CIG 01/02/2024)	MBC (VEOLIA EAU 30/03/2024)
Villemomble	MBC (CIG 01/02/2024)	<i>Sans objet</i>

MBC : Accord-cadre à bons de commande (Prestataire, échéance du contrat)

DSP : Délégation de service public (Prestataire, échéance du contrat)

Gestion réglementaire

- Contrôle de raccordement, contrôle de conformité
- Instruction des permis et autorisation d'urbanisme
- Instruction des demandes de branchement et autorisation de rejets

Ces missions sont, en 2023, réalisées par le service Réglementation, Qualité des Rejets. Les réglementations communales et leurs modalités de mise en œuvre étant très différentes avec des procédures et des documents types très variés, le Conseil de Territoire a adopté le 1^{er} mars 2018, un règlement d'assainissement unique, permettant ainsi d'harmoniser les règles de gestion, ce dernier a été révisé le 16 novembre 2021 (consultable sur www.grandparisgrandest.fr)

Travaux et études

- Réhabilitation et reconstruction de collecteurs
- Création de réseaux
- Mise en séparatif
- Création d'ouvrages

Ces missions ont été réalisées en 2023 dans la continuité des programmes élaborés précédemment (issus des Schémas Directeurs communaux) et la maîtrise d'ouvrage est assurée par le service Travaux, Gestion Patrimoniale. Dans les travaux issus des SDA, la priorité a été donnée aux travaux de mise en conformité dans le cadre de l'objectif baignade (plan d'actions Marne Propre).

3.5. Données de caractérisation du service au 31/12/2023

Le taux de desserte (indicateur **P201.1**) par des réseaux de collecte d'eaux usées est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif a été estimé de la façon suivante : nombre d'abonnés assujettis + nombre d'abonnés non assujettis non desservis ou non raccordés probable (d'après l'interprétation du fichier abonnés 2023).

	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés Eau Potable	Nombre d'abonnés assujettis assainissement	Taux de desserte (P201.1)	Nombre d'habitants desservis (D201.0) * estimation sommaire
Clichy-sous-Bois	29 806	4 060	4 058	99,95%	29 791
Coubron	5 107	1 449	1 440	99,38%	5 075
Gagny	40 428	9 146	8 933	97,67%	39 486
Gournay-sur-Marne	6 944	2 143	2 143	100,00%	6 944
Livry-Gargan	46 218	9 025	9 018	99,92%	46 182
Montfermeil	28 100	6 889	6 845	99,36%	27 921
Neuilly-Plaisance	21 538	4 495	4 472	99,49%	21 428
Neuilly-sur-Marne	37 639	3 666	3 655	99,70%	37 526
Noisy-le-Grand	70 774	10 150	10 031	98,83%	69 944
Les Pavillons-sous-Bois	24 268	4 969	4 960	99,82%	24 224
Le Raincy	15 066	2 814	2 807	99,75%	15 029
Rosny-sous-Bois	45 857	4 823	4 799	99,50%	45 629
Vaujours	7 549	1 577	1 563	99,11%	7 482
Villemomble	30 514	5 598	5 594	99,93%	30 492
Total GPGE	409 808	70 804	70 318	99,31%	407 153

Nombre d'habitants desservis par les réseaux d'eau potable et d'assainissement

Indicateur P 201.1 – taux de desserte

Valeur 2023 : 99.31%
Valeur 2022 : 99.33%
Valeur 2021 : 99.12%

Cet indicateur est calculé à l'aide du nombre d'habitants assujettis et non pas des linéaires de réseaux d'eaux usées ou unitaires, seule une étude précise comprenant des enquêtes de raccordement des secteurs non desservis permettra de déterminer des valeurs très précises. Aujourd'hui, aucun zonage approuvé par enquête publique ne définit sur le territoire les zones relevant de l'assainissement collectif. Pour mémoire, au démarrage du plan d'actions Marne Propre, il était estimé que les rejets de 8 700 habitants n'étaient pas raccordés aux réseaux publics d'eaux usées ou unitaire ; ce chiffre sera réévalué au terme du plan d'actions.

Le nombre d'habitants desservis (indicateur **D201.0**) a été estimé de la façon suivante : population totale x taux de desserte.

Indicateur D 201.0 – nombre d'habitants desservis

Valeur 2023 : 407 153
Valeur 2022 : 402 082
Valeur 2021 : 399 142
Valeur 2020 : 397 051

Ces deux indicateurs devront être précisés avec une connaissance plus fine des secteurs non desservis et des abonnés bénéficiant de dérogations à l'obligation de raccordement, leur valeur n'est qu'indicative.

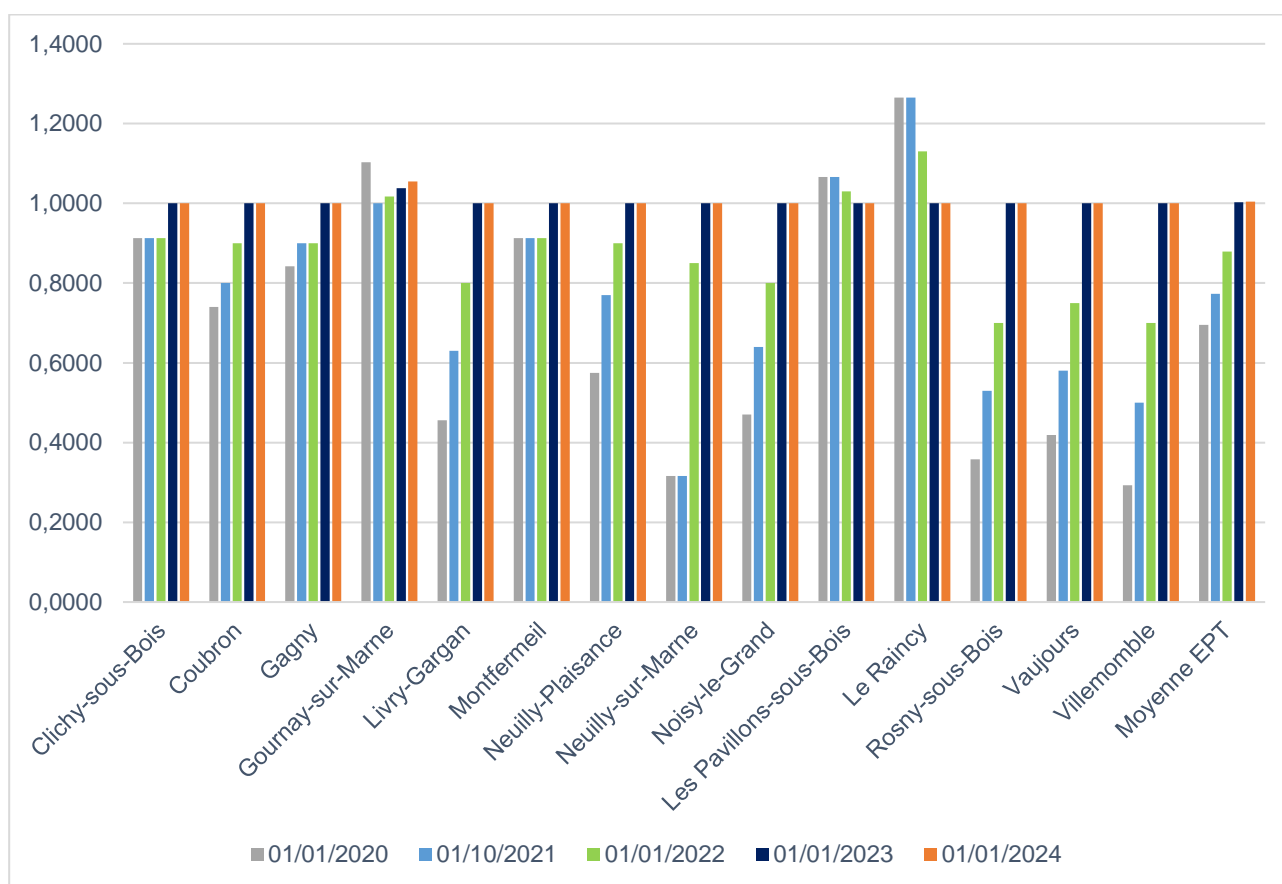
3.6. Tarification du service

La redevance assainissement constitue la principale recette du budget annexe d'assainissement. Les taux de redevance appliqués en 2023 sont le résultat d'une révision décidée par le Conseil de Territoire le 28 septembre 2021 dans le but de les uniformiser pour l'ensemble des villes du territoire et atteindre un taux unique au 1^{er} janvier 2023 à 1 €HT le mètre cube.

	Montant Redevance €HT			Évolution 2023-2024
	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	
Clichy-sous-Bois	0,9130	1,0000	1,0000	0%
Coubron	0,9000	1,0000	1,0000	0%
Gagny	0,9000	1,0000	1,0000	0%
Gournay-sur-Marne	1,0172	1,0383	1.0545	1.56%
<i>Part EPT</i>	0,6985	0,6985	0.6985	0%
<i>Part délégataire</i>	0,3187	0,3398	0.3560	4.77%
Livry-Gargan	0,8000	1,0000	1,0000	0%
Montfermeil	0,9130	1,0000	1,0000	0%
Neuilly-Plaisance	0,9000	1,0000	1,0000	0%
Neuilly-sur-Marne	0,8500	1,0000	1,0000	0%
Noisy-le-Grand	0,8000	1,0000	1,0000	0%

	Montant Redevance €HT			Évolution 2023-2024
	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	
Les Pavillons-sous-Bois	1,0300	1,0000	1,0000	0%
Le Raincy	1,1300	1,0000	1,0000	0%
Rosny-sous-Bois	0,7000	1,0000	1,0000	0%
Vaujours	0,7500	1,0000	1,0000	0%
Villemomble	0,7000	1,0000	1,0000	0%
Moyenne EPT	0,8788	1,0027	1,0039	0.12%
Département 93	0,5902	0,6150	0,6335	3.01%
SIAAP	1,1470	1,3870	1,4420	3.97%

Montant de la redevance assainissement (part EPT) par ville en 2024



Évolution de la redevance assainissement par ville entre 2020 et 2024

L'assiette de la redevance est constituée par les volumes assujettis (part des volumes d'eau vendus qui sont soumis à la redevance assainissement). Le tableau suivant présente les volumes consommés, qui sont en baisse en 2023 (-0.48%).

	Volumes consommés (m3) <i>(donnée SEDIF volume facturé net hors fuite)</i>				
	Variation population 2022-2023	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Clichy-sous-Bois	1,85%	1 274 632	1 211 927	1 220 209	0,68%
Coubron	1,79%	201 036	203 944	197 380	-3,22%
Gagny	1,53%	1 653 970	1 673 128	1 697 539	1,46%
Gournay-sur-Marne	0,99%	289 003	309 946	302 250	-2,48%
Livry-Gargan	0,87%	2 109 534	2 110 891	2 103 653	-0,34%
Montfermeil	-0,15%	1 161 662	1 138 178	1 093 900	-3,89%
Neuilly-Plaisance	2,27%	908 562	948 186	918 679	-3,11%
Neuilly-sur-Marne	2,73%	1 762 697	1 758 859	1 804 823	2,61%
Noisy-le-Grand	2,05%	3 386 082	3 474 386	3 449 542	-0,72%
Les Pavillons-sous-Bois	1,10%	1 084 036	1 086 153	1 105 957	1,82%
Le Raincy	0,78%	720 880	712 064	692 969	-2,68%
Rosny-sous-Bois	0,52%	2 397 583	2 411 350	2 398 019	-0,55%
Vaujours	3,65%	334 267	326 749	337 843	3,40%
Villemombre	-0,81%	1 390 719	1 389 621	1 343 116	-3,35%
Total GPGE	1,29%	18 674 663	18 755 382	18 665 879	-0,48%

Évolution des consommations en Eau Potable par ville

La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif :

La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est une participation, non fiscale, qui constitue la contrepartie de la desserte de la parcelle concernée par le collecteur public d'assainissement collectif. Elle constitue en ce sens un « droit d'accès » au réseau public et elle contribue au financement des équipements publics d'assainissement.

Elle est exigible pour tout raccordement au réseau de collecte des eaux usées d'immeuble ou d'extension dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Un taux unique de PFAC a été institué à compter du 1^{er} mars 2018 à 375€ pour la première tranche indivisible de surface de plancher comprise entre 40 m² et 100 m², puis de 3,75€/m² supplémentaire. Le Conseil de Territoire, dans sa séance du 28 mai 2019, a confirmé ces valeurs. En 2023, les recettes générées par la PFAC sont de 395 000 €.

4. Bilan des activités 2023

4.1. Surveillance et entretien du patrimoine

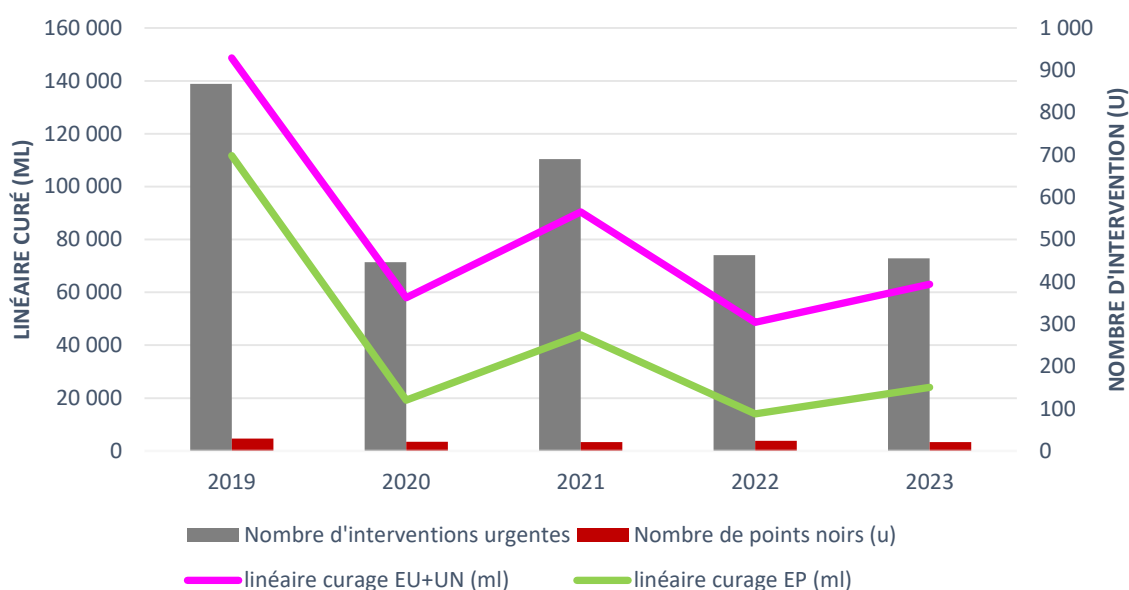
En 2023, l'EPT a réalisé une campagne de relevé des taux d'encrassement des réseaux afin de prioriser les secteurs nécessitant un curage. Ont été traités, en plus des secteurs où un passage récurrent est nécessaire, les réseaux présentant un encrassement supérieur à 50%.

L'indicateur réglementaire **P252.2** correspond au **nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau** (eaux usées et unitaire, hors branchements). Un « point noir » est un point identifié sur la partie publique du réseau unitaire ou du réseau d'eaux usées nécessitant au moins 2 interventions par an, préventive ou curative.

Indicateur P 252.2 - nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Valeur 2023 : 3.48
Valeur 2022 : 4.07
Valeur 2021 : 3,56

La valeur de cet indicateur reste relativement constante depuis 5 ans avec en moyenne 23 points noirs recensés par année.



Évolution du nombre d'intervention par rapport au linéaire de réseaux curés par an

L'indicateur réglementaire **P251.1**, correspondant au **taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers**, est calculé en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au nombre d'habitants desservis. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont pris en compte. En 2023, **21 dossiers** pour des débordements de réseau ont été déclarés. À ce jour, l'EPT a été considéré responsable pour **aucun dossier**. 20 dossiers sont toujours en cours de traitement (responsabilité de l'EPT non démontrée à ce jour).

Indicateur P 251.1 - taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Valeur 2023 : 0/1000 abonnés
Valeur 2022 : 0.002/1000 abonnés
Valeur 2021 : 0/1000 abonnés

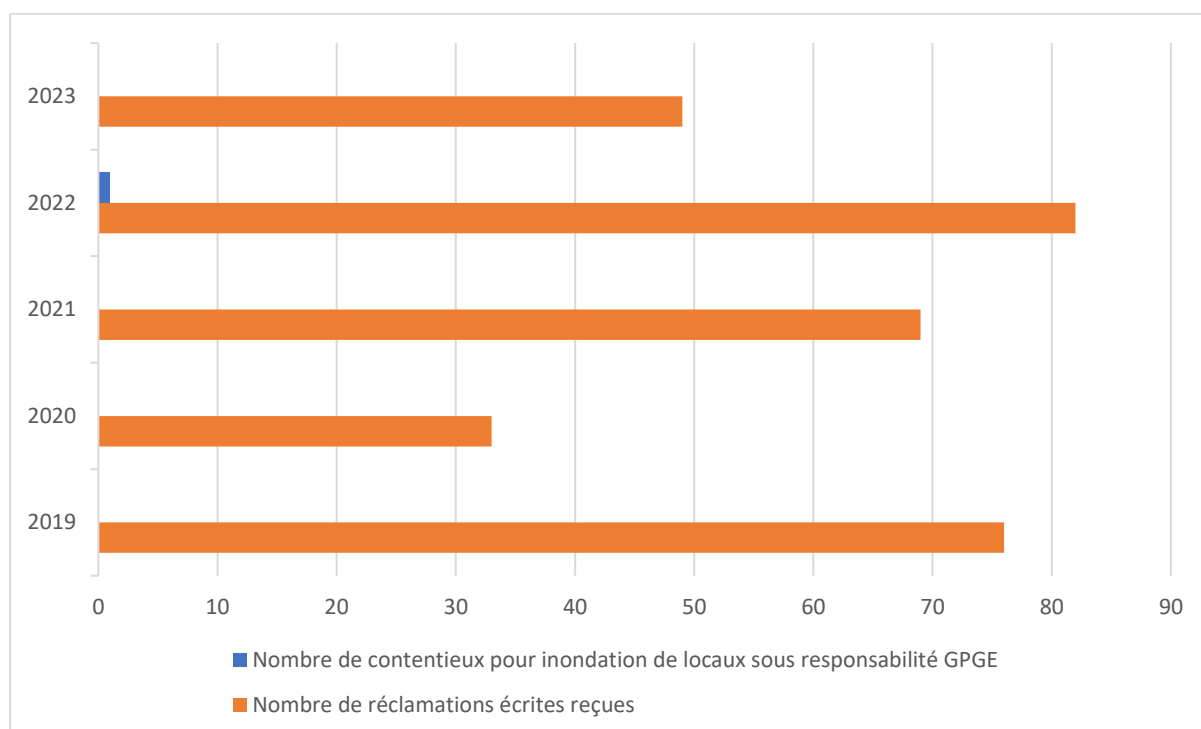
L'indicateur réglementaire **P258.1** correspond au **taux de réclamations écrites**, **49 courriers** de réclamation ont été reçus en 2023 (correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation).

Indicateur P 258.1 - taux de réclamations

Valeur 2023 : 0.70/1000 abonnés
 Valeur 2022 : 1.17/1000 abonnés
 Valeur 2021 : 1/1000 abonnés
 Valeur 2020 : 0.4744/1000 abonnés

En 2023, le Territoire enregistre une diminution des réclamations écrites. Cette baisse est liée au déploiement de moyens supplémentaires pour la réalisation des contrôles de conformité avec la mise en œuvre du plan Marne Propre. En 2022, le Territoire et ses prestataires avaient rencontré des difficultés dans l'exécution de ces contrôles dans des délais cohérents ce qui avait engendré de nombreuses sollicitations écrites (54 sollicitations en 2022 contre 26 en 2023).

			Nombre
Contentieux pour inondation	Dossier en cours		21
	Dossier Clos	Responsabilité écartée	1
		Responsabilité avérée	0
Réclamations écrites reçues	Conformité des biens	En cours de traitement	9
		Réponse(s) apportée(s)	17
	Exploitation et impact	En cours de traitement	2
		Réponse(s) apportée(s)	14
	Travaux et impact	En cours de traitement	1
		Réponse(s) apportée(s)	4
	Financières	En cours de traitement	1
		Réponse(s) apportée(s)	1



Contentieux sous responsabilité GPGE et réclamations écrites reçues

Les tableaux ci-après reprennent les principales opérations d'entretien et les indicateurs associés, par ville. En fonction des données des différents exploitants, tous les éléments ne sont pas disponibles de façon homogène.

	Interventions de désobstructions				Inspections de canalisations					Total Tonnage Extrait (T)	P 252.2	
	Réseau (U)	Branchement (U)	Avaloir (U)	Total (U)	Taux pour 1000 abonnés	EU (ml)	EP (ml)	UN (ml)	Total (ml)		% de réseau inspecté	Nombre de Points Noirs (U)
Clichy-sous-Bois	5	3	2	10	1.98	74	0	76	150	0%	1	3.87
Coubron	1	3	3	7	2.82	257	368	0	624	2%	0	0
Gagny	64	41	3	108	11.9	7 569	11 523	1 149	20 240	16%	6	10.03
Gournay-sur-Marne	5	2	4	11	3.34	321	532	0	853	2%	2	9.34
Livry-Gargan	18	22	3	43	4.45	0	75	4 229	4 304	4%	2	2.32
Montfermeil	37	24	2	63	8.95	716	536	0	1 252	1%	4	8.39
Neuilly-Plaisance	34	3	1	38	8.33	0	0	0	0	0%	0	0
Neuilly-sur-Marne	23	3	6	32	7.32	915	630	0	1 545	2%	0	0
Noisy-le-Grand	75	0	10	85	7.47	1 362	1 090	0	2 452	1%	0	0
Les Pavillons-sous-Bois	6	4	1	11	2.03	0	0	1 373	1 373	3%	4	10.47
Le Raincy	5	8	0	13	4.69	700	404	595	1 699	5%	1	3.35
Rosny-sous-Bois	14	0	3	17	2.93	0	0	61	61	0%	0	0
Vaujours	6	5	0	11	7.30	721	925	0	1 646	6%	1	6.03
Villemomble	3	3	0	6	1.08	1 283	785	4 956	7 024	13%	0	0
TOTAL GPGE	296	121	38	455	5.97	13 917	16 867	12 438	43 221	4%	21	3.48

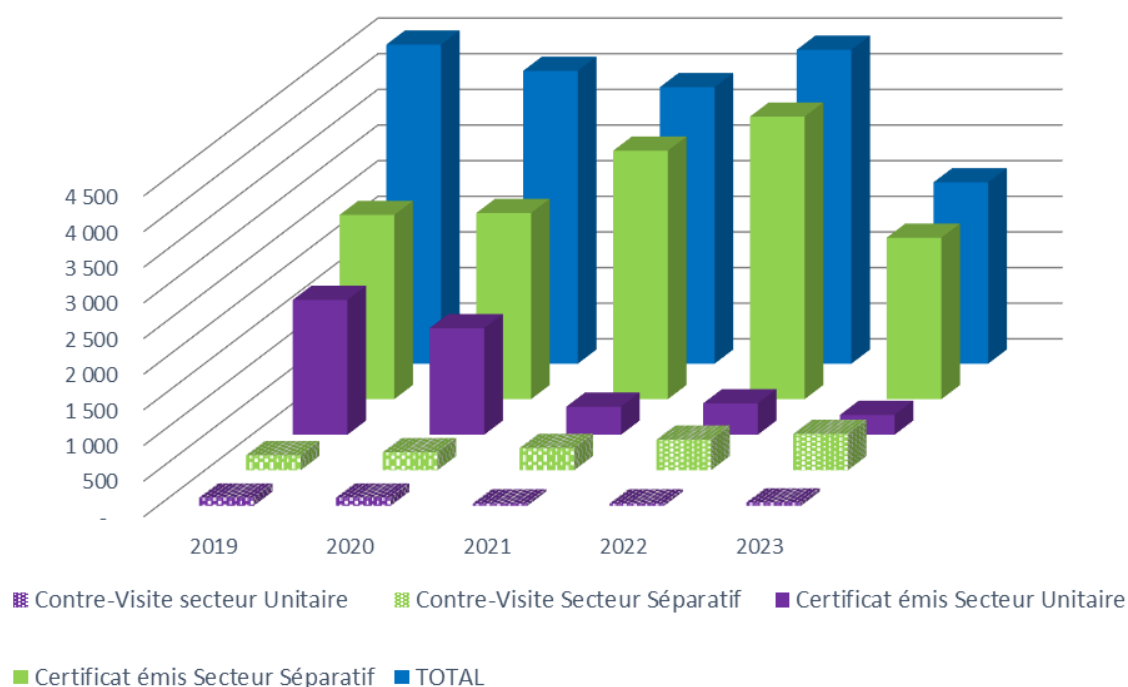
	Entretien des Réseaux						Entretien des Avaloirs			Entretien Bassin		Entretien Poste de Relevage		
	Eaux Usées (ml)	Eaux Pluviales (ml)	Eaux Unitaires (ml)	Total Curé (ml)	Tonnage Extrait (T)	% du réseau curé	Nombre de Campagnes (U)	Nombre d'avaloir traités (U)	Tonnage Extrait (T)	Nombre d'ouvrage curé au moins 1 fois (U)	Tonnage Extrait (T)	Nombre d'ouvrage curé au moins 1 fois (U)	Tonnage extrait (T)	Nombre d'ouvrage curé au moins 1 fois (U)
Clichy-sous-Bois	2 670	1 717	80	4 467	6.22	10%	2	1 248	39	0	0	0	0	0
Coubron	1 204	672	0	1 876	13.32	6%	2	718	13	0	0	0	0	0
Gagny	2 872	3 376	0	6 248	65.04	5%	2	2 840	147	1	12	8	17	17
Gournay-sur-Marne	992	321	0	1 313	0	4%	2	682	16	0	0	12	19	19
Livry-Gargan	0	0	4 824	4 824	41	5%	2	2 925	76	0	0	4	26	26
Monfermeil	6 520	1 236	0	7 756	26.62	9%	2	1 242	34	1	0	5	5	5
Neuilly-Plaisance	8 900	5 797	0	14 696	22.30	20%	2	1 188	49	0	0	7	0	0
Neuilly-sur-Marne	12 239	4 726	0	16 964	39.86	23%	2	1 656	60	1	20	5	0	0
Noisy-le-Grand	12 128	5 218	0	17 346	25.89	9%	2	4 140	65	3	36	7	0	0
Les Pavillons-sous-Bois	0	119	1 165	1 284	23.06	3%	2	1 617	53	2	32	3	12	12
Le Raincy	1 524	252	2 326	4 102	12.24	11%	2	828	18	0	0	0	0	0
Rosny-sous-Bois	10	0	3 541	3 554	8.06	6%	2	1 584	43	1	45	0	0	0
Vaujours	2 083	589	0	2 672	5.96	9%	2	725	11	1	8	1	0	0
Villemomble	0	0	0	0	0	0%	2	1 317	75	0	0	0	0	0
TOTAL GPGE	51 141	24 023	11 936	87 100	289.57	9%	2	22 710	699	10	152	52	79	79

4.2. Gestion réglementaire et service à l'utilisateur

Certificats de conformité

Dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement, Grand Paris Grand Est contrôle les raccordements d'eaux usées et d'eaux pluviales au réseau d'assainissement, et a émis, en 2023, 3 102 certificats de conformité. On observe une baisse du nombre de certificats émis par rapport à l'année précédente (4 900 certificats émis en 2022) en raison de difficultés opérationnelles. Néanmoins, cette évolution ne reflète pas le nombre de contrôles initiaux réalisés qui est passé de 3 740 en 2022 à 4 527 en 2023 dont un nombre d'enquêtes en secteur séparatif toujours en progression avec le Plan Marne Propre (4 203 contrôles en 2023 contre 3 963 en 2022).

Nombre de Certificat émis



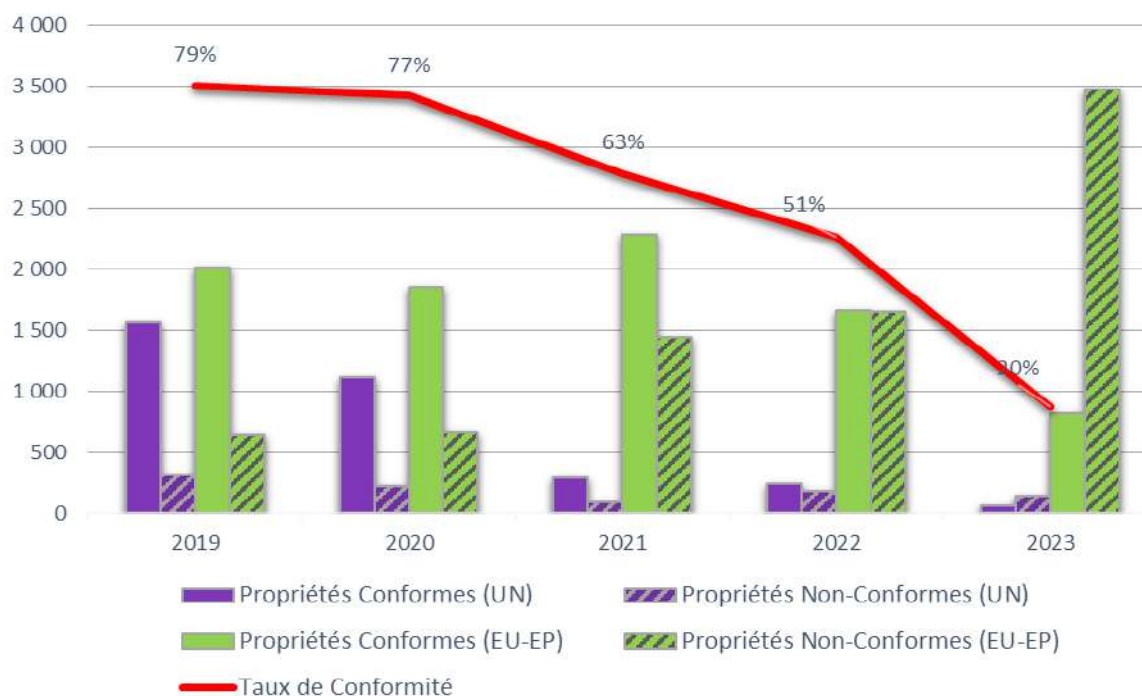
Nombre de certificats émis au cours des 5 dernières années

Il est à noter que le nombre de certificats émis par la direction ne correspond pas au nombre de propriétés contrôlées. En effet, une même propriété peut faire l'objet de plusieurs certificats lorsque, lors de la première visite de contrôle, une non-conformité au règlement d'assainissement a été mise en avant.

Le nombre de propriétés contrôlées par ville en 2023 ainsi que les taux de conformité associés sont présentés dans le tableau ci-après et sous forme cartographique en [Annexe 1](#). Ce taux est déterminé en prenant en compte tous les types de non-conformités (absence de regard de branchement en limite de propriété, mélange d'eaux usées et pluviales, fosse septique) y compris les certificats de non-conformité délivrés en raison d'une absence de réseau d'eaux usées sous domaine public.

	Nombre de contrôles effectués						Conformité des propriétés			
	Réseau Séparatif	Réseau Unitaire	Pavillon	Appartement	Immeuble	Local commercial	Conforme	Non-Conforme	Dont mélange EU dans EP	Taux de conformité
CLICHY-SOUS-BOIS	6	2	7	0	1	0	1	7	0	13%
COUBRON	179	0	177	0	2	0	26	153	95	15%
GAGNY	1 187	2	1 140	1	40	8	192	997	631	16%
GOURNAY-SUR-MARNE	58	0	49	0	9	0	27	31	0	47%
LIVRY GARGAN	6	5	8	0	3	0	3	8	1	27%
MONTFERMEIL	188	0	162	0	21	5	67	121	13	36%
NEUILLY-PLAISANCE	599	3	554	1	37	10	129	473	226	21%
NEUILLY-SUR-MARNE	139	0	94	0	39	6	40	99	14	29%
NOISY-LE-GRAND	1 493	0	1 408	1	79	5	235	1 258	166	16%
PAVILLONS-SOUS-BOIS	0	5	0	0	5	0	1	4	0	20%
LE RAINCY	44	57	73	1	26	1	40	61	5	40%
ROSNY-SOUS-BOIS	276	34	290	0	19	1	53	257	39	17%
VAUJOURS	72	2	67	0	6	1	40	34	2	54%
VILLEMOMBLE	48	104	121	0	29	2	35	117	9	23%
TOTAL GPGE	4 295	214	4 150	4	316	39	889	3 620	1 201	20%

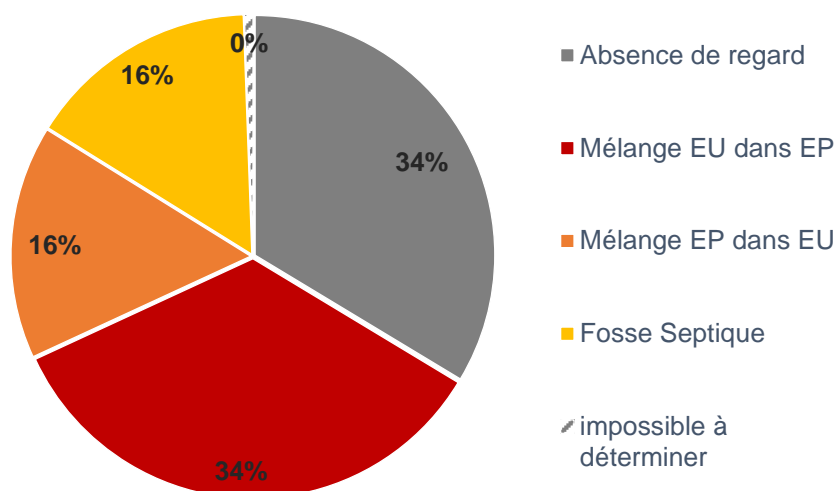
Le taux de conformité continue de chuter par rapport aux années précédentes (taux à 52% en 2022), phénomène qui s'explique par la multiplication des contrôles ciblés dans les secteurs non conformes dans le cadre du plan d'actions Marne Propre (3 058 contrôles effectués), à noter que 981 contrôles effectués en 2023 sont encore au cours de saisie dans la base de données.



Évolution du nombre d'enquêtes de conformité par type d'effluent et par an

Parmi les non-conformités, on retrouve des non-conformités « mineures » qui concernent par exemple l'absence de boîte de branchement en limite de propriété, ou, moins fréquemment, des réseaux transitant dans la parcelle voisine sans acte de servitude.

Concernant les non-conformités « majeures » liées au mélange des eaux usées et pluviales, on en dénombre 1748 en 2023 (dont 1201 pour un rejet d'eaux usées dans l'eaux pluviales). Cette problématique de mélange en domaine privé et public est particulièrement importante sur le territoire, en lien direct avec l'absence de desserte de certains quartiers par un réseau d'eaux usées (notamment à Gagny, Neuilly Plaisance et Coubron). Des fosses septiques peuvent également subsister dans certaines parcelles.



Types de non-conformités

[Avis sur les permis de construire, autorisations de branchement](#)

L'EPT délivre des avis relatifs à l'assainissement pour les permis de construire (en vue de vérifier la conformité au règlement d'assainissement des projets de construction), des autorisations de branchement (branchements définitifs ou rejet d'eaux d'exhaure dans le cas de rabattements de nappe temporaires ou définitifs : il s'agit du pompage des eaux de nappe pour réaliser des infrastructures en sous-sol dans le cadre de chantiers), et des autorisations de rejets d'eaux usées non-domestiques.

	2022	2023
Autorisation Demande de branchement par le "service assainissement" de Grand Paris Grand Est	57	63
Autorisation Demande de branchement par une "entreprise choisie par l'utilisateur"	60	82
Avis Permis de construire émis	404	440
Avis Eaux Usées Non Domestiques émis	1	2
Avis eaux d'exhaure émis	5	9
Total avis et autorisations émis	527	596

Indicateur D 202.0 – nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Valeur 2023 : 2

Valeur 2022 : 1

Valeur 2021 : 2

La délivrance d'autorisations des rejets non-domestiques est un axe de progrès, afin de diminuer la pollution rejetée au réseau d'assainissement.

4.3. Travaux d'investissement

Les opérations d'investissement achevés en 2023 sont les suivantes :

Ville	Année	Rue(s)	Type de travaux	EU	UN	EP
Clichy-sous-Bois	2023	Allée Dunant	Réhabilitation UN		243 ml	
Clichy-sous-Bois	2023	Allée Cossonneau	Réhabilitation UN		198 ml	
Coubron	2023	rue de la mare	Création EU et réhabilitation EP	76 ml		76 ml
Coubron	2023	avenue de marche et du chat	Création EU et réhabilitation EP	315 ml		317 ml
Coubron	2023	Cottage et Contrat	Création EU et réhabilitation EP	360 ml		
Gagny	2023	Rue Renaudel	Création EU et réhabilitation EP	115 ml		143 ml
Gagny	2023	Rue Louis Lumière	Création EU et réhabilitation EP	187 ml		200 ml
Gagny	2023	Rue Gabriel	Création EU et réhabilitation EP	148 ml		58 ml
Gagny	2023	Chemin des Bourdons	Création EU et réhabilitation EP	279 ml		134 ml
Gagny	2023	Rue des Petits clos	Création EU et réhabilitation EP	75 ml		115 ml
Gagny	2023	Rue Gossec	Création EU et réhabilitation EP	154 ml		40 ml
Gagny	2023	Rue Germaine	Création EU et réhabilitation EP	41 ml		46 ml
Gagny	2023	Avenue Didier (Continuité de Joffre à Villemomble)	Création EU et réhabilitation EP	120 ml		
Gagny	2023	rue du Petit Raincy	Création EU et réhabilitation EP	90 ml		84 ml
Gagny	2023	Rue Charles	Création EU et réhabilitation EP	240 ml		263 ml
Gagny	2023	Rue Charles Introït	Création EU et réhabilitation EP	165 ml		167 ml
Gagny	2023	Rue de Faugeras Nord	Création EU et réhabilitation EP	239 ml		330 ml
Gagny	2023	Rue Curie	Création EU et réhabilitation EP	219 ml		223 ml
Gagny	2023	Rue du Docteur Vaillant	Création EU et réhabilitation EP	227 ml		223 ml
Gagny	2023	Rue Montgolfier	dévoisement du réseau EP			33 ml
Gagny	2023	aqueduc Saint Fiacre	extension EU pour programme immobilier	281 ml		
Gagny	2023	Rue Jules Guesde - RN302	Création EU et réhabilitation EP	151 ml		16 ml
Gagny	2023	11 novembre-Villa de l'union	Création EU et réhabilitation EP	446 ml		122 ml
Gagny	2023	Joffre	Création EU et réhabilitation EP	578 ml		318 ml
Gagny	2023	Maurice et Maurice Prolongée	Création EU et réhabilitation EP	387 ml		
Gagny	2023	Petit Pont (phase 1)	Création EU et réhabilitation EP	285 ml		247 ml

Ville	Année	Rue(s)	Type de travaux	EU	UN	EP
Gagny	2023	Rue du petit Pont (phase 2) et rue Bord de l'eau	Création EU et réhabilitation EP	174 ml		204 ml
Gagny	2023	rue Branly	Création EU et réhabilitation EP	180 ml		143 ml
Gournay-sur-Marne	2023	rue des muriers	Réhabilitation EU et EP	182 ml		66 ml
Le Raincy	2022	Allée de Villemomble	Réhabilitation EU et EP suppression regards mixtes	458 ml		470 ml
Le Raincy	2023	Allée des Hêtres - allée des Coteaux	Réhabilitation EU et EP	196 ml		
Le Raincy	2023	Rue Charles (suite)	Création EU	84 ml		0 ml
Le Raincy	2023	Boulevard du midi	Réhabilitation EU et EP suppression regards mixtes	338 ml		276 ml
Livry-Gargan	2022	Vieux chemin de Meaux	Réhabilitation UN		370 ml	
Livry-Gargan	2023	Rue Jules Vallès	Réhabilitation UN		270 ml	
Livry-Gargan	2023	Moutiers	Réhabilitation UN		171 ml	
Livry-Gargan	2023	Place Jacob	Réhabilitation UN		182 ml	
Livry-Gargan	2023	boulevard de l'Europe	Réhabilitation UN		3 ml	
Montfermeil	2022	Avenue Daniel Perdrigé	Réhabilitation EU EP	502 ml		85 ml
Montfermeil	2023	Rue Caroline Aigle	Création EU	102 ml		
Montfermeil	2023	Rue du Lavoir	Création EP			56 ml
Neuilly-Plaisance	2022	rue Carnot	Création EU	70 ml		0 ml
Neuilly-Plaisance	2022	Av Foch Ouest	Création EU	212 ml		
Neuilly-Plaisance	2023	Aristide Briand (phase2)	Création EU	110 ml		
Neuilly-Plaisance	2023	Av. Jean Jaurès (entre Émile Cossonneau et Victor Hugo)	Création EU et réhabilitation EP	103 ml		135 ml
Neuilly-Plaisance	2023	rue de la Marne	Création EU	230 ml		
Neuilly-Plaisance	2023	Chemin du Bel Air	Création EU	160 ml		
Neuilly-Plaisance	2023	avenue de Rosny et avenue de l'Est	Création EU et réhabilitation EP	600 ml		481 ml
Neuilly-Plaisance	2023	Avenue de l'est et perdrigé	Création EU et réhabilitation EP	240 ml		60 ml
Neuilly-Plaisance	2023	avenue Ramier / avenue du nord	Création EU et réhabilitation EP	162 ml		174 ml
Neuilly-sur-Marne	2020	rue casanova	Réhabilitation EU et EP	96 ml		96 ml
Neuilly-sur-Marne	2023	Rue Bilbor	Création EP			74 ml
Neuilly-sur-Marne	2023	Avenue du Maréchal Leclerc	Réhabilitation EP			43 ml
Noisy-le-Grand	2022	Avenue Médéric (entre l'avenue de l'Etoile et la rue des Bois)	Réhabilitation EU et EP	215 ml		225 ml
Noisy-le-Grand	2022	Rue de la Chapelle entre avenue Gabriel Péri et place des Charmilles	Réhabilitation EU et EP	218 ml		65 ml
Noisy-le-Grand	2023	Rue de la Chapelle entre place des Charmilles et avenue Médéric	Réhabilitation EU et EP	89 ml		32 ml

Ville	Année	Rue(s)	Type de travaux	EU	UN	EP
Noisy-le-Grand	2023	Avenue Émile Cossonneau	Création EU	102 ml		
Noisy-le-Grand	2023	Rue du Rond-Point	Création EU	106 ml		
Noisy-le-Grand	2023	Rue des Prévoyants	Remplacement EU	36 ml		
Noisy-le-Grand	2023	Rue de la Terrasse	Remplacement EP			53 ml
Pavillons-sous-Bois	2022	Allée Chevalier de la barre - P1	Réhabilitation UN		250 ml	
Pavillons-sous-Bois	2023	Allée du Clocher d'Aulnay	Réhabilitation UN		460 ml	
Pavillons-sous-Bois	2023	Allée des Sansonnets	Réhabilitation UN		138 ml	
Pavillons-sous-Bois	2023	Allée du Luxembourg	Réhabilitation UN et raccordement bassin EP		8 ml	52 ml
Pavillons-sous-Bois	2023	Allée de l'avenir	Réhabilitation UN		38 ml	
Pavillons-sous-Bois	2023	Impasse Victor Hugo	Réhabilitation UN		76 ml	
Rosny-sous-Bois	2022	Rue des Gravieres	Réhabilitation EU et EP et suppression regards mixtes	610 ml		550 ml
Rosny-sous-Bois	2022	Rue Louis Barthou	Réhabilitation EU et EP	129 ml		36 ml
Rosny-sous-Bois	2023	Rue Etienne et Joseph Montgolfier	dévoisement réseau EP ligne 15 Metro			80 ml
Rosny-sous-Bois	2023	Rue Hussenet Phase 2	Réhabilitation UN		355 ml	
Rosny-sous-Bois	2023	Rue de Verdun	Réhabilitation UN		230 ml	
Vaujours	2022	Rue Alexandre Boucher et rue de Montauban	Réhabilitation EU et EP	244 ml		20 ml
Vaujours	2023	Rue de Bearn	Réhabilitation EU	41 ml		
Vaujours	2023	Rue d'Artois	Réhabilitation EU	160 ml		
Vaujours	2023	allée de l'Est	extension EU pour programme immobilier	55 ml		
Villemomble	2023	Avenue d'Outrebon Phase 2	Réhabilitation UN		544 ml	
Villemomble	2023	Avenue de la République	Réhabilitation UN		115 ml	
Villemomble	2023	Boulevard d'Aulnay	Réhabilitation UN		180 ml	
TOTAL :				11 382 ml	3 831 ml	6 631 ml

Liste des opérations de travaux achevées en 2023

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (**indicateur P253.2**) correspond au linéaire moyen du réseau de collecte (eaux usées et unitaire) renouvelé (remplacement et réhabilitation sans tranchée) sur les 5 dernières années (2019 à 2023) rapporté à la longueur totale de réseau de collecte (eaux usées et unitaire, hors branchements).

Le linéaire moyen des travaux d'extension eaux usées ou unitaires ainsi que le linéaire moyen des travaux d'extension et de renouvellement d'eaux pluviales, sur la période 2019-2023 a également été indiqué dans le tableau ci-dessous mais ne rentre pas dans le calcul du taux de renouvellement (réseaux EU et unitaire existants uniquement).

	Linéaire de réseaux EU et UN cumulé Renouvelé 2019-2023			Linéaire de réseaux EU et UN cumulé Créé 2019-2023			Linéaire de réseaux EP Renouvelé 2019-2023			Linéaire de réseaux EP Créé 2019-2023			Taux moyen de travaux tout confondu (%)
	Linéaire traité en 2023 (ml)	Linéaire traité sur 5 ans (ml)	Taux moyen (%)	Linéaire traité en 2023 (ml)	Linéaire traité sur 5 ans (ml)	Taux moyen (%)	Linéaire traité en 2023 (ml)	Linéaire traité sur 5 ans (ml)	Taux moyen (%)	Linéaire traité en 2023 (ml)	Linéaire traité sur 5 ans (ml)	Taux moyen (%)	
Clichy-sous-Bois	441	1 029	0,80	-	-	0,00	-	410	0,49	-	-	0,00	1,11
Coubron	-	50	0,08	751	1 435	2,28	393	908	1,06	-	-	0,00	3,81
Gagny	-	84	0,03	4 781	7 458	2,49	3 109	4 194	1,27	-	105	0,03	3,96
Gournay-sur-Marne	182	627	0,59	-	44	0,04	66	588	0,91	-	-	0,00	1,18
Livry-Gargan	996	3 928	0,91	-	-	0,00	-	-	0,00	-	-	0,00	0,91
Montfermeil	502	1 542	0,65	102	457	0,19	141	161	0,08	-	440	0,21	1,09
Neuilly-Plaisance	-	510	0,28	1 887	4 631	2,51	850	2 135	1,22	-	-	0,00	3,95
Neuilly-sur-Marne	96	502	0,26	-	100	0,05	139	1 083	0,62	74	154	0,09	0,95
Noisy-le-Grand	558	2 021	0,42	208	266	0,06	375	2 338	0,49	-	230	0,05	1,01
Les Pavillons-sous-Bois	970	2 555	1,34	-	-	0,00	52	52	0,25	-	-	0,00	1,36
Le Raincy	992	2 238	1,45	84	434	0,28	746	746	2,54	-	-	0,00	2,21
Rosny-sous-Bois	1 324	1 584	0,73	-	233	0,11	586	686	0,72	80	80	0,08	1,20
Vaujours	445	748	0,90	55	152	0,18	20	92	0,15	-	157	0,26	1,39
Villemomble	839	2 585	1,04	-	-	0,00	-	669	2,31	-	-	0,00	1,31
GPGE	7 345	20 003	0,66	7 868	15 210	0,50	6 477	14 062	0,75	154	1 166	0,06	1,67

Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement sur 5 ans par ville

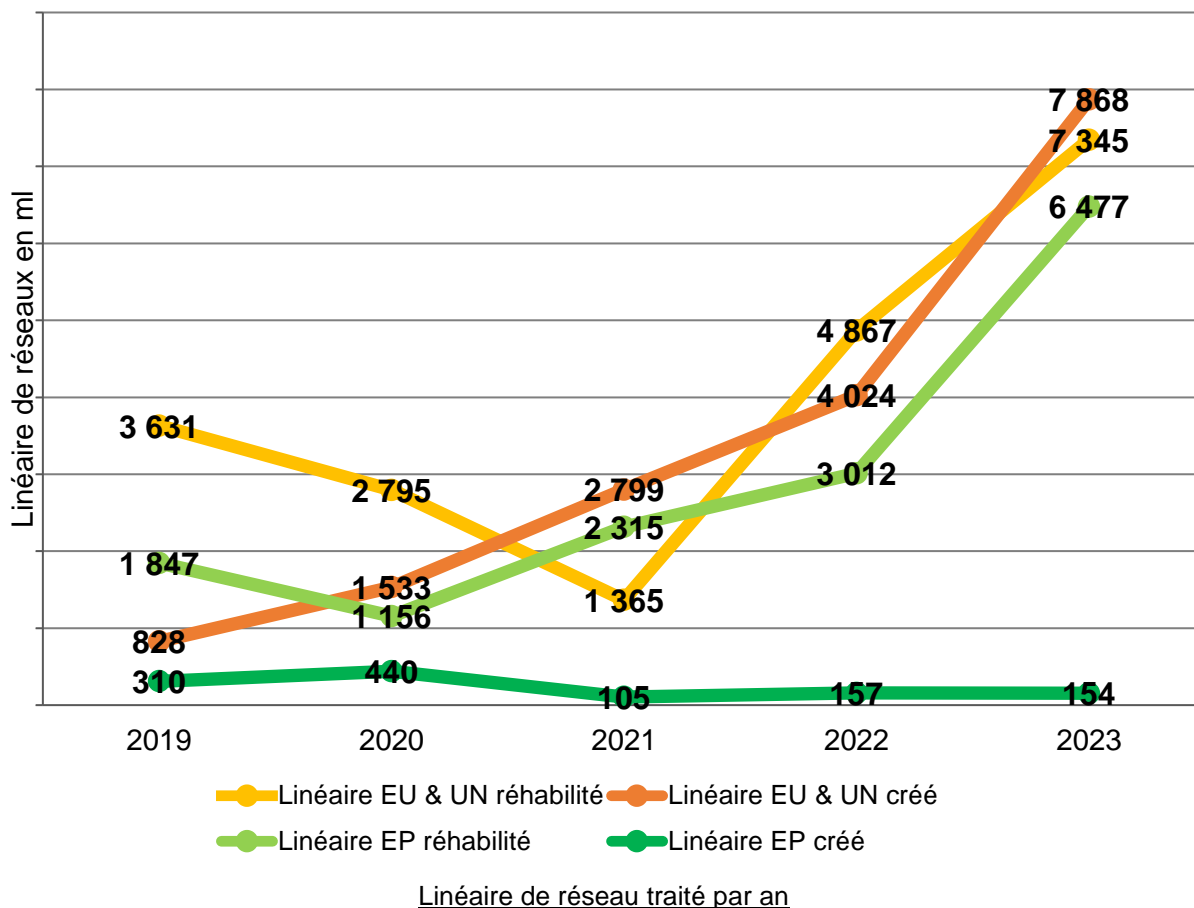
Indicateur P 253.2 - taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées et unitaire

Valeur 2023 : 0,66

Valeur 2022 : 0,48

Valeur 2021 : 0,47

Jusqu'en 2022 l'indicateur était calculé sur la base des travaux « réceptionnés » au cours de l'année, néanmoins le processus de réception peut prendre plusieurs mois présentant des chiffres annuels en décalage par rapport à la réalité. Aussi, en 2023, il a été décidé de retenir les travaux « achevés » au cours de l'année calendaire, les chiffres des années précédentes ont été recalculés en conséquence.



L'ensemble des opérations toujours en cours de réalisation au 31 décembre 2023 est recensé en [Annexe n° 4](#)

4.4. Mise en conformité du système d'assainissement : plan d'actions Marne Propre

Le Plan Marne Propre engagé en 2021 a pour objectifs de répondre aux exigences du parfait état écologique des masses d'eaux (échéance fixée pour la Marne à 2021) et aux usages qui doivent en découler, Baignade en Marne en 2021 et JO en 2024.

Pour rappel, l'objectif est le contrôle et la mise en conformité d'environ 8 700 propriétés rejetant leurs eaux usées dans le réseau pluvial (2000 contrôlées avec EU dans EP fin 2023) et la création de 27 km de réseau, 15 km étaient réalisés à la fin 2023.

Pour accompagner le déploiement de ce plan d'actions, un important dispositif de communication et de sensibilisation des habitants est mis en place pour convaincre ces derniers de raccorder leur logement au réseau. Un plan de communication a été déployé, comprenant plusieurs réunions publiques, la distribution de flyers, et la publication d'une bande dessinée intitulée « Stop aux mauvais branchements, préservons l'environnement ! ». Débutée en 2022 et renforcée en 2023, cette campagne de communication a su porter ses fruits. En effet, on compte 3 fois plus de contrôles de conformité réalisés chez les particuliers en 2023 par rapport à l'année précédente.

La réussite de ce programme passe par une externalisation importante des prestations avec 21 marchés accord cadres et 101 marchés subséquents qui ont été passés et par des aides financières exceptionnelles de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la création de réseaux d'eaux usées (80% d'aides jusqu'en 2024) et pour la mise en conformité des parcelles privées ; de l'Etat (DSIL) ; de la ville de Paris et du SIAAP.

En 2023, les actions du Territoire pour le plan Marne Propre ont été les suivantes :

- 3 058 contrôles de conformités effectués et 530 parcelles mises en conformité dont 415 avec un rejet d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales
- 32 branchements neufs d'eaux usées pris en charge financièrement par l'EPT
- 305 opérations de travaux en domaine privé sous maîtrise d'ouvrage publique de l'EPT réalisées
- 225 dossiers d'aide individuelle AESN instruits pour des travaux de mise en conformité de l'assainissement privatif, soit 1.1 M€
- 7,8 km de réseau d'eaux usées créés (15,2 km en cumulé depuis 2021)

4.5. Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'indicateur **P202.B**, défini à partir de l'exercice 2013 par l'arrêté du 2 décembre 2013, permet d'évaluer le niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement. Il prévoit par ailleurs une notation progressive qui prend en compte l'exhaustivité de la base de données ainsi que les différentes actions pluriannuelles menées par la collectivité pour sa mise à jour.

L'existence d'un Système d'information Géographique est impérative pour atteindre les premiers paliers de la notation, Grand Paris Grand Est a mis en place un SIG en 2018, afin d'y intégrer les données provenant des communes. Les autres paliers de la notation sont eux accessibles dès lors que le SIG dispose d'information exhaustive sur l'altimétrie, le matériau, le diamètre et la date de pose des conduites, information collectée pour la majeure partie du territoire lors du schéma directeur d'assainissement.

Indicateur P 202.B – indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Valeur 2023 : 95/120

Valeur 2022 : 35/120

Valeur 2021 : 35/120

L'actualisation des données existantes et le travail de levé topographique des ouvrages finalisé en 2023 dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement a permis de renseigner les informations relatives au diamètre, l'altimétrie et le matériau de la quasi-totalité de notre patrimoine.

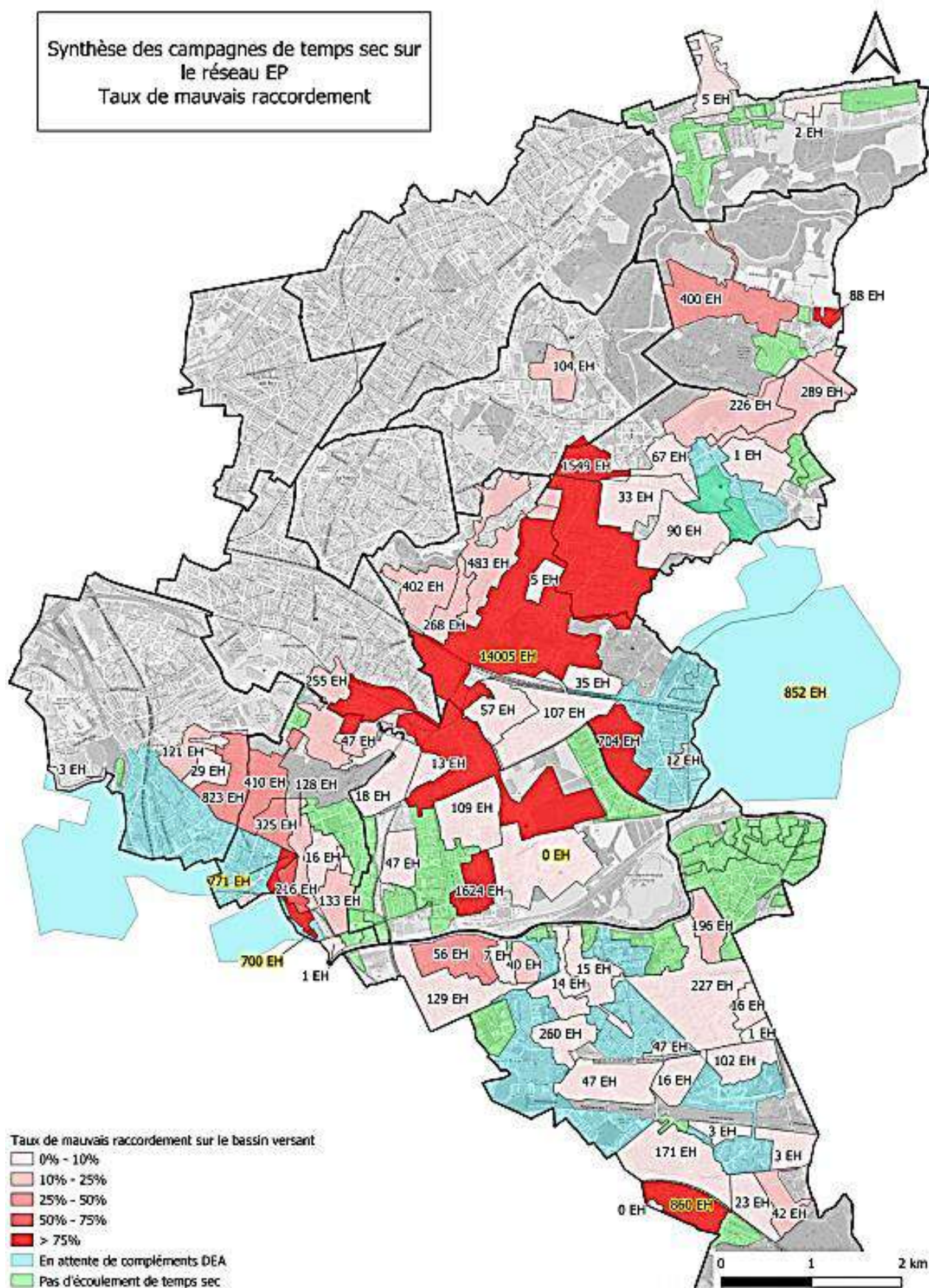
Le détail du calcul de cet indicateur est présenté dans le tableau en [Annexe 5](#)

4.6. Rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

L'évaluation de la connaissance des rejets au milieu naturel fait l'objet de l'indicateur **P255.3**, elle est fonction du niveau de connaissance patrimoniale des ouvrages d'eaux usées engendrant des rejets au milieu naturel (ouvrages soumis à autosurveillance par arrêté préfectoral) et de l'évaluation du taux de rejet en temps sec par défaut de raccordement.

En 2022, l'EPT a réalisé une campagne à l'échelle de son territoire séparatif pour quantifier le volume d'eaux usées rejeté directement au milieu naturel, rejet qualifié de non-conforme et consécutif aux raccordements d'installations privatives sur le réseau d'eaux pluviales. En temps sec, le taux de pollution rejeté au réseau pluvial a été estimé à 1 570 kg de DBO5⁽¹⁾ sur 24h, soit environ 26 000 équivalents habitant (EQH)⁽²⁾. Le travail de quantification et de reconnaissance doit encore être approfondi afin d'offrir un découpage fin du territoire et de permettre la localisation des secteurs les plus polluants. Une partie de l'EPT ayant ses eaux pluviales collectée par des réseaux départementaux transitant hors du territoire, certains secteurs n'ont pas encore fait l'objet d'une délimitation à l'échelle du quartier (périmètre en bleu ciel sur la carte ci-après). Ces valeurs n'ont pas été modifiées en 2023.

Synthèse des campagnes de temps sec sur
le réseau EP
Taux de mauvais raccordement

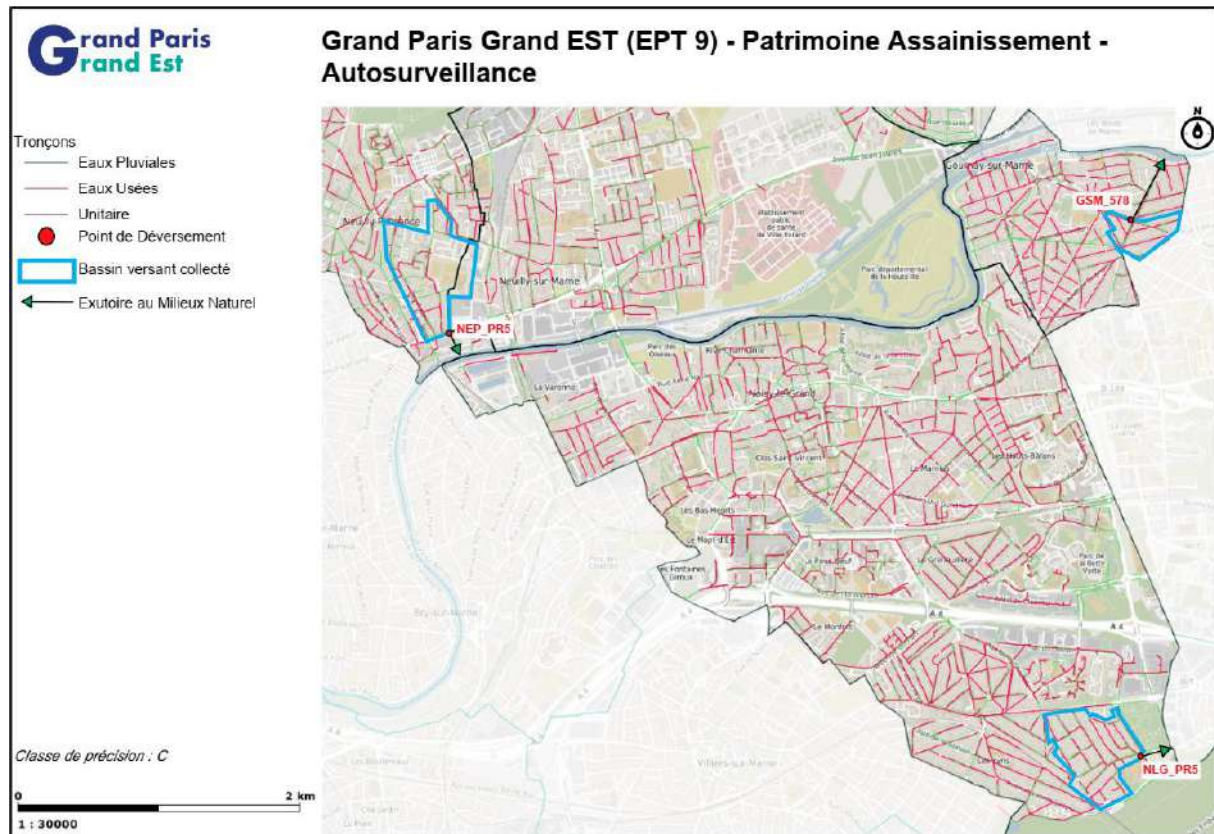


Taux de raccordement d'eaux usées sur les réseaux d'eaux pluviales

En complément, l'EPT assure l'autosurveillance des 3 points de déversements visés par arrêté préfectoral ; en 2023 :

- 81 jours de déversement par temps de pluie ont été enregistrés pour un taux cumulé de pollution estimé à 1 220 kg de DBO5 soit un rejet sur 24h d'environ 18 kg de DBO5 soit 305 EQH ;
- aucun déversement par temps sec n'a été enregistré.

Ces ouvrages sont situés à Gournay-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand et sont présentés dans la cartographie ci-après.



Ouvrages Autosurveillés et points de déversement - GPGE

Indicateur P 255.3 – indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Valeur 2023 : 110/120

Valeur 2022 : 110/120

Valeur 2021 : 20/120

Les 3 points de déversements visés par l'arrêté font l'objet d'une autosurveillance de l'EPT depuis 2022. Pour obtenir les 10 points restants, GPGE doit mettre en place un manuel d'autosurveillance et un diagnostic permanent, leur mise en œuvre est prévue en 2024.

Le détail du calcul de cet indicateur est présenté dans le tableau en [Annexe 6](#).

- (1) DBO5 : demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours du milieu récepteur
- (2) Équivalent Habitant (EQH) : unité de mesure correspondant au volume d'eaux usées généré par un usager résidant ou ayant une activité sur le territoire de mesure. À titre d'exemple, une maison avec 2 chambres correspond à 3 EQH et une entreprise tertiaire de 60 employés à 20 EQH.

4.7. Recettes et dépenses du budget d'assainissement

Recettes d'exploitation

Toutes les opérations se rapportant à l'assainissement et à la gestion des eaux pluviales sont supportées par le budget annexe d'assainissement dont les recettes principales sont constituées par :

- La redevance assainissement, intégrée au prix de l'eau facturé aux usagers pour un montant total de 17 325 299.58 € perçu en 2023 (+18,9% par rapport à 2022). Cette évolution provient avant tout du fait que 2023 est la première année pleine d'harmonisation du taux de la redevance sur le territoire à 1€/m³, à l'exception de Gournay-sur-Marne, dont la délégation de service public court jusqu'au 30 juin 2024.
- La contribution eaux pluviales des communes pour un montant total de 2 051 671.86 € en 2023 (+4.6% par rapport à 2022),
- Les autres prestations de service (facturation des contrôles de branchement, des contrôles de conformité et des contre visites) pour un montant de 867 068.97 € (1.04 M€ l'an passé).

Au total, les recettes de gestion des services en 2023 s'élèvent à 20,96 M€ contre 18,38 M€ en 2022, soit une progression de 14,1%.

Dépenses de gestion courante

	2021	2022	2023
Total des charges de gestion courante (y compris rattachements à l'exercice) dont :	7 981 281,12 €	9 464 682.51 €	8 185 946.68 €
<i>Charges à caractère général</i>	6 739 443,16 €	7 995 148,59 €	6 668 601.94 €
<i>Charges de personnel et frais assimilés</i>	1 241 837,96 €	1 469 533,92 €	1 510 224.36 €

On constate en 2023 une diminution de 13,5% des charges de gestion courante par rapport à 2022, l'évolution globale étant principalement due à celle des charges à caractère général (-16,6%), les frais de personnel progressant de 2,8%.

Trois postes de charges constituent le chapitre « charges à caractère général » à hauteur de 94,85% ; il s'agit de :

- L'entretien des réseaux d'assainissement pour 2,9 M€ en 2023 contre 3,59 M€ en 2022 et l'entretien des autres réseaux (curage et pompes de relevage) pour 390 K€ contre 451 K€ en 2022,
- L'achats d'études et de prestations de services (externalisation des contrôles de conformité dans le cadre des ventes), 0,88 M€ en 2023 contre 1,73 M€ en 2022,
- Les remboursements de frais : 2,14 M€ en 2023 contre 1,85 M€ en 2022 ; ces remboursements sont variables d'une année sur l'autre et ont deux composantes :
 - o Les remboursements au budget principal de la participation aux équipements publics relevant de la compétence assainissement dans le cadre des opérations d'aménagement sur les « ZAC Maison Blanche » à Neuilly-sur-Marne (103 K€), « Esplanade de la Commune de Paris » (116 K€) et « des Bas-Heurts » à Noisy-le-Grand (560 K€),
 - o La contribution du budget annexe aux charges de structure et de support du budget principal pour 1,37 M€ (stable).

Les charges de personnel s'élèvent à 1,51 M€ contre 1,47 M€ en 2022, soit une augmentation de 40 K€ seulement (+2,8%) en dépit de facteurs exogènes (en particulier les deux hausses successives du point d'indice de +3,5% au 1er juillet 2022 et +1,5% au 1er juillet 2023) et endogènes prises à partir de l'été 2023 (participations à la mutuelle et à la prévoyance, premières revalorisations des régimes indemnitaires pour les agents les plus éloignés des moyennes et versement avancé du complément indemnitaire annuel 2023).

Le niveau d'exécution est de 88,8% et baisse par rapport à 2022 (97,1%). Les moyens supplémentaires accordés pour accompagner la montée en charge du plan Marne Propre sur le territoire n'ont pas été totalement mobilisés notamment en raison de difficultés de recrutement.

Financement des investissements

Montants des investissements

Les dépenses d'équipement (chapitres 20,21,23) se sont élevées à 54,5 M€ en 2023 contre 26,5 M€ en 2022, soit une progression de +105,5% liée en grande partie à la montée en puissance du programme Marne Propre ; si on ajoute aux dépenses propres du territoire celles relatives aux opérations réalisées sous mandats pour les particuliers, 2,2 M€, le total des études et travaux mandaté en 2023 est de 56,7 M€ dont 38,3 M€ pour les travaux « Marne Propre » et 18,4 M€ pour les travaux patrimoniaux.

S'agissant des recettes d'investissement perçues en 2023, elles sont principalement les suivantes :

- Les subventions, pour 18,35 M€ contre 10,44 M€ en 2022 (+76%), dont 10,74 M€ de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), 4,9 M€ du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et 2,27 M€ de l'Etat (au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local),
- L'emprunt et dettes assimilées, pour 14,08 M€, contre 9,16 M€ l'an passé (+54%) ; il s'agit ici de la mobilisation en 2023 d'une partie de l'emprunt bancaire souscrit en 2022 ainsi que des prêts à taux zéro accordés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (dans le détail : 385 K€ sur les prêts à taux zéro, 13,7 M€ d'emprunts bancaires dont le 2^{ème} tirage, 10 M€, et le solde, 3,7 M€, de l'emprunt de 18,5 M€ contracté auprès de l'Agence France Locale en 2022).

État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2023, hors emprunt de 16 M€ souscrit en 2023 auprès de la Banque des Territoires, mais non mobilisé en 2023, fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	19 121 017.03 €	26 519 130,23 €	38 343 651,56 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice dont	1 905 460.36 €	2 160 696,36 €	3 055 851,80 €
<i>En intérêts</i>	409 422.52 €	392 479,55 €	795 834,13 €
<i>En capital</i>	1 496 034.84 €	1 768 216,81 €	2 260 017,67 €

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Indicateur P 256.2 – durée d'extinction de la dette

Valeur 2023 : 3.25 ans

Valeur 2022 : 2.72 ans

Valeur 2021 : 2.33 ans

La durée d'extinction de la dette augmente dans la mesure où l'épargne brute, 11,8 M€ en 2023, contre 9,7 M€ en 2022 (+21,1%) progresse moins vite que l'encours de dette, +11,8 M€ entre 2023 et 2022, soit +44,6%.

Montant des amortissements réalisés

Pour l'année 2023, le montant des amortissements réalisés est de :

- 6 039 565,52 € en dépenses (amortissements des biens) contre 5 465 330,54 € en 2022, soit +10,5%,
- 857 614,00 € en recettes (amortissements des subventions) contre 555 859,30 € en 2022, soit +54,3%.

4.8. Comptes des délégations de service public (Gournay-sur-Marne)

Les Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation (CARE), présentés ci-après, sont établis par le délégataire dans son rapport annuel (RAD) en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

	GOURNAY SUR MARNE 2020 (k€)	GOURNAY SUR MARNE 2021 (k€)	GOURNAY SUR MARNE 2022 (k€)	GOURNAY SUR MARNE 2023 (k€)	Variation 2022-2023
PRODUITS	455,862	385,202	419,765	431,548	3%
<u>Exploitation du service</u>					
<i>Partie liée à la facturation du service</i>	86,572	82,708	95,686	101,138	6%
<i>Pluvial et autres services</i>	167,453	85,055	84,511	89,442	6%
TOTAL	254,025	167,763	180,197	190,580	6%
Part collectivité	185,396	269,007	222,390	210,665	-5%
Travaux attribués à titre exclusif	16,441	31,140	17,178	30,303	76%
CHARGES	377,034	444,012	421,541	507,255	20%
Personnel	69,550	51,621	62,846	89,418	42%
Energie	3,123	1,873	1,875	6,027	221%
Analyses	0,000	0,099	0,698	0,000	-100%
Sous-traitance	52,859	80,003	77,234	132,954	72%
Impôts et taxes	2,926	1,324	1,945	1,669	-14%
Autres dépenses d'exploitation	25,887	11,164	17,009	26,044	53%
Contribution des services centraux	13,091	4,971	11,876	12,910	9%
Part collectivité	185,396	269,007	222,390	210,665	-5%
Charges relatives au renouvellement	24,196	23,812	25,367	27,044	7%
Pertes sur créances irrécouvrables	0,006	0,138	0,301	0,524	74%
Résultat avant impôt	78,83	23,90	-1,78	-75,71	-4163%
RESULTAT	78,83	23,90	-1,78	-75,71	-4163%

Le résultat fortement déficitaire du délégataire s'explique par la part importante de travaux sous-traités en 2023 en lien avec l'approche de la clôture du contrat et la nécessité de remplir les engagements contractuels en termes de renouvellement du parc d'ouvrages électromécaniques (postes anti-crue) et d'entretien des bâtiments communaux de la ville de Gournay-sur-Marne.

5. Prix de l'eau et de l'assainissement : la facture de 120 m³

Le prix de l'eau est présenté toutes taxes et redevances incluses et calculé au 1^{er} janvier 2024 pour une consommation de référence définie par l'INSEE (soit 120 m³).

	Variation EPT (€/m ³)	Moyenne EPT (€/m ³)
2021	De 4.2428 à 5.3123	4.6939
2022	De 4.7613 à 5.2343	4.9664
2023	De 5.5411 à 5.5831	5.5504
2024	De 5.7137 à 5.7757	5.7269
Variation 2023-2024	De 3.09% à 3.40%	3.95%

Le prix complet de l'eau, eau potable, assainissement et taxes incluses, varie au 1^{er} janvier 2024 sur le territoire de 5,7137 à 5,7757 €TTC/m³. Cette différence s'explique par la part due à l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de la lutte contre la pollution des milieux qui a des taux variables sur les communes du territoire. La part due aux services de l'eau potable (SEDIF et son délégataire), aux services d'assainissement (EPT, CD93, SIAAP) et aux autres organismes de l'État reste homogène à l'échelle du territoire.

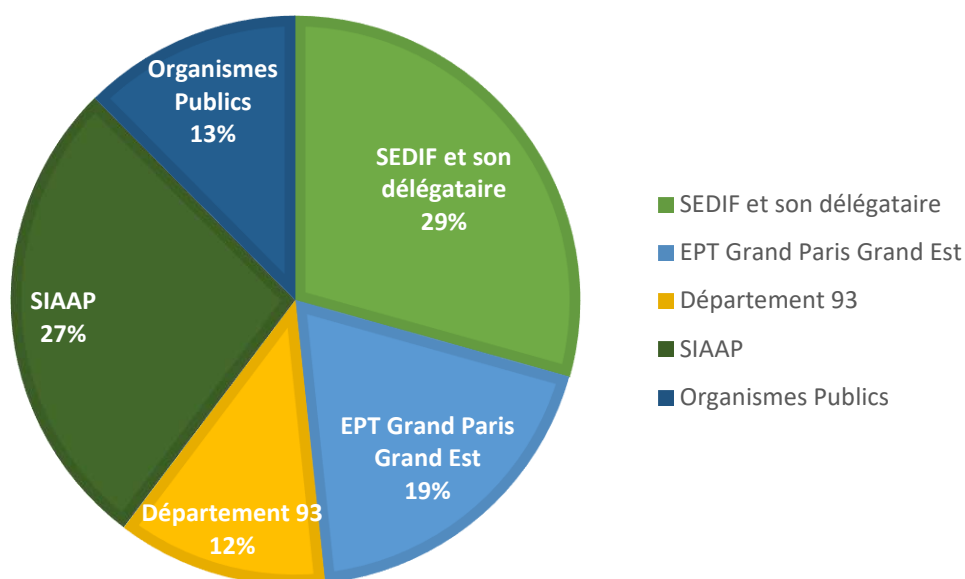
En 2023, il est à noter l'augmentation sur la facture d'eau des redevances d'assainissement du SIAAP et du CD93 avec un passage de 3,0047 €HT à 3,0794 €HT (+2.48%), la part dévolue à l'EPT reste homogène avec 1,00 €HT/m³ à l'exception de la commune de Gournay-sur-Marne en lien avec la part du délégataire (+4.77%).

La part dévolue à la production et distribution d'eau potable augmente elle aussi en lien avec la part du délégataire (VEDIF) soit un passage de 1,4711 €HT à 1,5521 €HT (+5.51%).

Le prix moyen de l'eau passe ainsi à 5,7269 €TTC /m³, la moyenne à l'échelle du SEDIF est de 5,0033€TTC/m³.

En valeur moyenne, le prix de l'eau se décompose de la façon suivante entre les différents organismes de production et de distribution de l'eau potable (le SEDIF et son délégataire Véolia), de collecte et traitement des eaux usées (l'EPT, le Département 93 et le SIAAP), les organismes publics (Agence de l'Eau, VNF, EPTB Seine grands lacs) et la TVA :

La part de la collecte et du traitement des eaux usées représente désormais 58% de la facture d'eau, elle est supérieure à celle de la production et distribution de l'eau potable (29% de la facture sur le territoire).



Part sur la facture d'eau au 1^{er} janvier 2024

	MOYENNE GPGE				
	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2023/2022
	P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³	
Distribution de l'eau					
Consommation (part revenant au délégataire)	0,7474 €	89,69 €	0,8104 €	97,25 €	8,43%
Consommation (part revenant au SEDIF)	0,5100 €	61,20 €	0,5100 €	61,20 €	0,00%
Abonnement trimestriel (part revenant au délégataire) Abonnement ramené au m3	0,2137 €	25,64 €	0,2317 €	27,80 €	8,42%
Sous total distribution de l'eau (SEDIF et délégataire)	1,4711 €	176,53 €	1,5521 €	186,25 €	5,51%
Collecte et traitement des eaux usées					
Redevance EPT GPGE	1,0027 €	120,33 €	1,0039 €	120,47 €	0,12%
<i>Dont part délégataire (applicable uniquement à Gournay-sur-Marne, ramené aux 14 communes pour l'uniformité du calcul)</i>	<i>0,0243 €</i>	<i>2,91 €</i>	<i>0,0254 €</i>	<i>3,05 €</i>	<i>4,77%</i>
<i>Dont part EPT</i>	<i>0,9785 €</i>	<i>117,42 €</i>	<i>0,9785 €</i>	<i>117,42 €</i>	<i>0,00%</i>
Redevance départementale (CD93)	0,6150 €	73,80 €	0,6335 €	76,02 €	3,01%
Redevance Interdépartementale (SIAAP)	1,3870 €	166,44 €	1,4420 €	173,04 €	3,97%
Sous total collecte et traitement de l'eau	3,0047 €	360,57 €	3,0794 €	369,53 €	2,48%
Organismes Publics					
Préservation des ressources en eaux (AESN)	0,0507 €	6,08 €	0,0526 €	6,31 €	3,75%
Lutte contre la pollution (AESN)	0,3886 €	46,63 €	0,3886 €	46,63 €	0,00%
Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,1850 €	22,20 €	0,1850 €	22,20 €	0,00%
Soutien d'étiage (EPTB Grands lacs)	0,0117 €	1,40 €	0,0100 €	1,20 €	-13,10%
Développement des voies navigables	0,0156 €	1,87 €	0,0215 €	2,58 €	37,82%
Sous total organismes publics	0,6516 €	78,19 €	0,6577 €	78,92 €	0,97%
TVA	0,4257 €	51,09 €	0,4378 €	52,53 €	2,84%
Total pour 120 m3 de consommation TTC		666,37 €		687,23 €	3,13%
Prix au m3 TTC		5,5531 €		5,7269 €	3,13%

Indicateur D204.0 – prix du service au m3 pour 120 m3

Valeur au 01/01/2024 : 1,3150 €TTC/m³

Valeur au 01/01/2023 : 1,3103 €TTC/m³

Valeur au 01/01/2022 : 1,1703 €TTC /m³

Cet indicateur comprend la moyenne des redevances assainissement appliquées sur le territoire ; la redevance de l'Agence Eau Seine Normandie pour la modernisation des réseaux de collecte, la redevance de l'EPTB Grands Lacs pour le soutien d'étiage, la redevance de Voies Navigables de France pour le développement des voies ainsi que toutes les taxes afférentes (TVA).

Les modalités de calcul de l'indicateur D204.0 ont été modifiées à partir de l'année 2022. Les années précédentes, la valeur de l'indicateur prenait en compte l'ensemble des redevances applicable sur notre territoire hors eau potable (SIAAP, CD93, etc.). En les prenant en compte, la valeur au 1^{er} janvier 2024 serait de 5,0100 €TTC /m³

Le détail complet, commune par commune figure en [Annexe 7](#).

6. Conclusion

Grand Paris Grand Est s'est fortement mobilisé pour relever l'enjeu que représente la mise en conformité du patrimoine, notamment pour les objectifs de baignade en Marne et les épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques avec des investissements élevés.

En 2023 :

- L'EPT a accru le rythme du plan d'actions Marne Propre, 7,8 km de réseau supplémentaire ont été réalisés portant la création de réseau d'eaux usées à 15,2 km.
- Le taux de réalisation du programme de travaux d'investissement reste important, avec un montant d'investissement, en 2023, de 56,7 M€ HT. Chaque opération a fait l'objet d'une demande d'aide auprès de l'Agence
- Le SDA se poursuit avec la livraison des rapports des phases 1 à 3 à l'automne et la conduite de la phase 4 et l'élaboration du PPI par la suite
- La recherche de rationalisation dans l'entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement se poursuit avec la réalisation d'une campagne de relevé d'encrassement et la réalisation des campagnes de curage ;
- Une première action pour la protection de la Marne face aux macrodéchets a été réalisée avec la mise en place d'un filet anti-déchets sur un exutoire de la ville de Gournay-sur-Marne : 10kg de déchet ont ainsi été collectés, de nouvelles actions sont prévues en 2024 ;

L'année 2024 sera marquée par la poursuite du plan Marne Propre avec pour objectif de créer 10km de réseau d'eaux usées supplémentaires et mettre en conformité près de 1000 propriétés. Le programme de travaux patrimoine se poursuivra également, avec le déploiement d'un programme d'études et de travaux « inondations », en vue de résorber les inondations sur notre territoire. Un second filet anti-déchet doit être implanté sur le territoire, cette fois-ci à Noisy-le-Grand.

La livraison du Schéma Directeur d'Assainissement est attendue pour le dernier semestre de l'année 2024 ainsi qu'une première présentation des pistes de réflexion pour les zonages d'eaux usées et d'eaux pluviales.

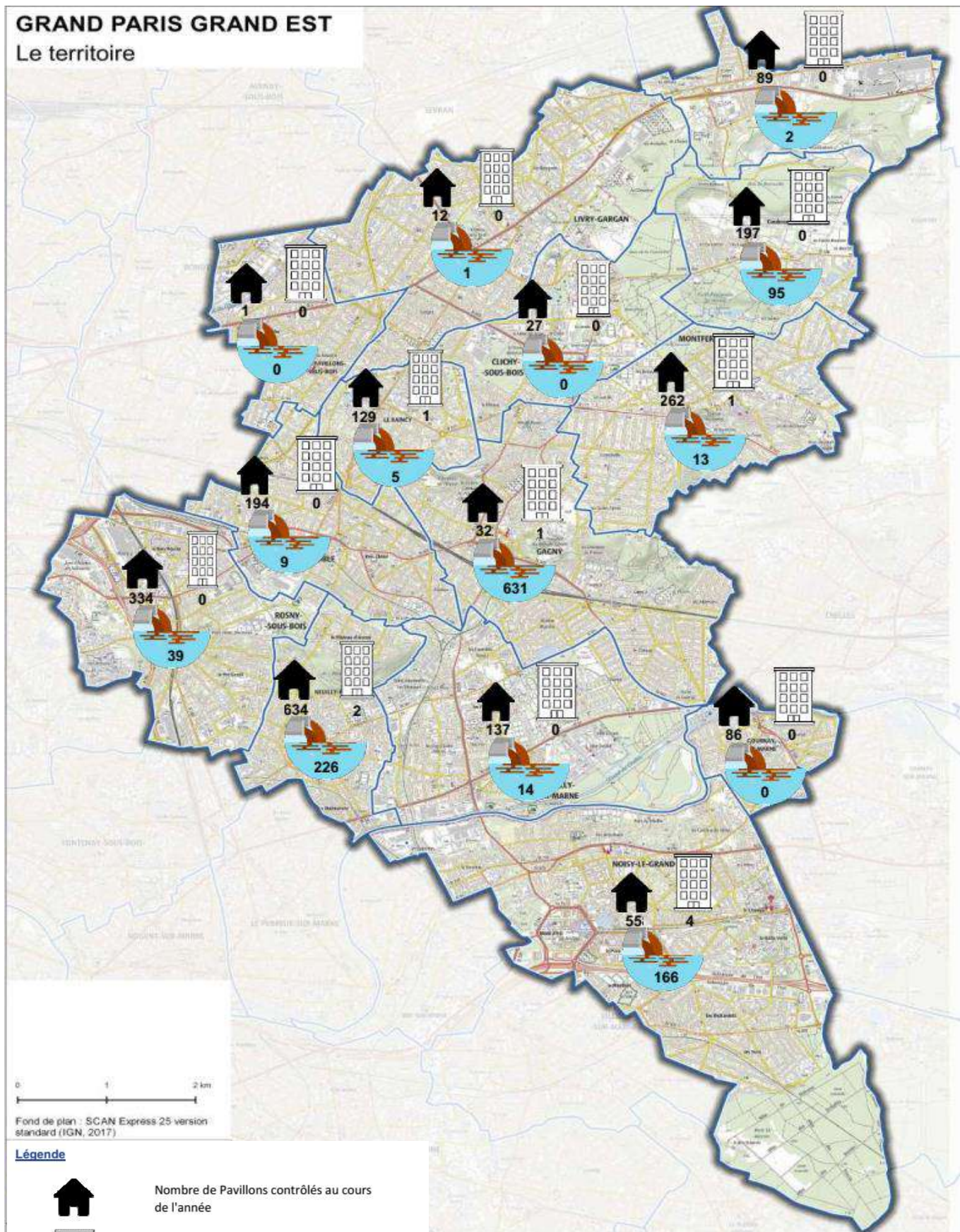
C'est enfin un budget de 74,2 M€ d'investissement qui a été voté en 2024 :

- 4 M€ pour la lutte contre les inondations
- 14.8 M€ pour la réhabilitation du Patrimoine
- 55,4 M€ pour la mise en conformité et le plan Marne Propre

**ANNEXE 1 – Synthèse conformité 2023 du
Territoire**

GRAND PARIS GRAND EST

Le territoire



0 1 2 km

Fond de plan : SCAN Express 25 version standard (IGN, 2017)

Légende



Nombre de Pavillons contrôlés au cours de l'année



Nombre d'Appartements contrôlés au cours de l'année



Nombre de Propriétés avec une non-conformité impactant le milieu naturel

ANNEXE 2 - Tableau récapitulatif des indicateurs

INDICATEURS		VARIABLES			VALEURES					
Code	Libellé	Code	Libellé	Observations	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
PARTIE 1 : TARIFS										
-		VP.191		La part fixe correspond au forfait d'abonnement pour l'eau potable. Il n'y a pas d'équivalent pour l'assainissement	€ HT	0	0	0	-	-
-		VP.191	Montant Annuel HT de la part fixe et variable (sur 12 mois) revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier 2022	Part variable : correspond à la moyenne des redevances de l'EPT au 1er janvier RPQS+1 (N.B erreur de saisis les années précédentes avec la prise en compte de la DEA et du SIAAP)	€ HT/m³	2,37	nc	0,8560	0,9785	0,9785
-		VP.178	Montant HT de la facture 120m3, comprend à la fois la part fixe (sur 12 mois) revenant à la collectivité plus la part variable liée à la consommation de 120m3	Les modalités de calcul correspondante pour une facturation échelonné par tranche de consommation. Il n'a pas d'équivalent pour l'assainissement donc on appliquera redevance moyenne x 120 m3	€ HT	2,37	nc	102,72	117,42	117,42
-		VP.190		La part fixe correspond au forfait d'abonnement pour l'eau potable. Il n'y a pas d'équivalent pour le délégataire d'assainissement	€ HT	0	0	0	-	-
-		VP.190	Montant Annuel HT de la part fixe (sur 12 mois) revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier 2022	Part variable : correspond à la moyenne des redevances au 1er janvier RPQS+1 (NB : seul GSM est en délégation, aussi pour assurer l'uniformité du calcul elle est divisée par 14)	€ HT/m³	nc	nc	0,002	0,0015	0,0018
-		VP.177	Montant HT de la facture 120m3, comprend à la fois la part fixe (sur 12 mois) revenant au délégataire plus la part variable liée à la consommation de 120m3	Les modalités de calcul correspondante pour une facturation échelonné par tranche de consommation. Il n'a pas d'équivalent pour l'assainissement donc on appliquera redevance moyenne x 120 m3	€ HT	nc	nc	0,18	0,18	0,22
-		VP.217	Montant HT de la redevance de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	uniquement la part pour la modernisation des réseaux	€ HT/m³	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850
-		VP.218	Montant HT de la redevance de Voies Navigables de France	-	€ HT/m³	0,0130	0,0126	0,0132	0,0156	0,0215

INDICATEURS		VARIABLES			VALEURES					
Code	Libellé	Code	Libellé	Observations	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
PARTIE 1 : TARIFS										
-		VP.219	Montant HT autres Taxes et Redevances applicables	trois autres redevances sont appliquées sur le territoire : - préservation des ressources en eaux (AESN) - Lutte contre la pollution (AESN) - Soutien d'étiage (EPTB Grands lacs) Mais seul celle de l'EPTB est prise en compte dans le calcul les deux autres intervenant dans le prix de l'AEP (erreur de calcul année précédente) (N.B erreur saisis les années précédente avec leurs prises en compte)	€ HT/m³	0,5190	0,4446	0,0090	0,0117	0.0100
-		VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	Taux variable : 5,5% AEP et organisme publics et 10% pour assainissement et RMRC La variable VP 213 ne doit être utilisée que si le taux de TVA est uniforme sur l'ensemble de la facture d'assainissement collectif. Dans le cas où une partie de la facture n'est pas assujettie à la TVA, il convient de faire le calcul de la VP 179 manuellement.	%	Variable	Variable	Variable	variable	variable
-		VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1		€ TTC	nc	nc	37,5214	39,6362	40,1713
-		DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	uniquement ce que l'EPT à perçus en redevance assainissement sur l'année RPQS, n'est pas comptabilisé les reports de recette des années antérieur (comptabilisé en VP.185)	€ HT	8 900 000	nc	8 108 715	10 582 796	12 863 857
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	-		N.B : erreur saisis les années précédente avec prises en compte de la redevance assainissement de la DEA, du SIAAP, pour la lutte contre la pollution et la préservation des ressources en eaux	€ TTC	3,6700	3,3900	1,1703	1,3103	1,3150

INDICATEURS		VARIABLES			VALEURS					
Code	Libellé	Code	Libellé	Observations	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
PARTIE 2 : RÉSEAUX										
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (EUND)	-			U	1	3	2	1	2
		VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau	Existence d'un Système d'Information Géographique (SIG) avec au moins le tracé des réseaux	-	nc	oui	oui	oui	oui
		VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	-	-	nc	oui	oui	oui	oui
		VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations géographiques	Variables fonctionnant en connivence ; 10 points sont attribués si les trois conditions suivantes sont remplies :	-	nc	non	oui	oui	oui
		VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	- Existence d'un inventaire des réseaux (VP.252) - au moins 50% du linéaire renseigné possède des informations sur son diamètre et sont matériaux (VP.253)	%	nc	50%	50%	50%	99%
		VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux	-l'inventaire est mis à jour annuellement (VP.254) si le taux de renseignement dépasse les 50% des point bonus sont alloués (VP.253)	-	nc	oui	oui	oui	oui
		VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	-	%	nc	50%	50%	50%	50%
		VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	-	%	nc	80%	80%	80%	99%
		VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	sans corrélation au SIG, un simple fichier d'inventaire est suffisant	-	nc	oui	oui	oui	oui
		VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	sans corrélation au SIG, un simple fichier d'inventaire est suffisant	-	nc	non	oui	oui	oui
		VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	-	-	nc	non	non	non	non
		VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	sans corrélation au SIG, un simple fichier d'inventaire est suffisant	-	nc	oui	oui	oui	oui

INDICATEURS		VARIABLES			VALEURS					
Code	Libellé	Code	Libellé	Observations	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
PARTIE 2 : RÉSEAUX										
		VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	-	-	nc	non	non	non	non
		VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	-	-	nc	non	non	non	oui
		VP.199	Linéaire de réseau unitaire (hors branchement)	tout type de réseau (visitable, sous-pression, gravitaire, etc.)	KM	nc	228,960	230,143	230,143	226,614
		VP.200	Linéaire de réseau usée (hors branchement)	tout type de réseau (visitable, sous-pression, gravitaire, etc.)	KM	361,430	361,430	361,430	361,430	377,348
		VP.077	Cumul linéaire de réseau usée et unitaire (hors branchement)	tout type de réseau (visitable, sous-pression, gravitaire, etc.)	KM	590,390	590,390	591,573	591,573	603,962
P202.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	-		-	-	15	15	35	35	95
		VP.046	Nombre de points noirs	est considéré comme un point noir : un point sur réseau unitaire ou usées ayant nécessité au moins deux interventions de désobstruction/curage au court de l'année. Sont exclues les branchements et le réseau pluviale	U	29	22	21	24	21
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	-		-	U / 100km	4,9	3,73	3,55	4,06	3,48
		VP.141	Linéaire de réseaux EU & UN renouvelés au cours de l'année (quelque soit le financeur)	Seul le linéaire renouvelé est comptabilisé on prendra en compte le linéaire EU et UN réceptionné au cours de l'année RPQS	km	3,63	2,80	1,36	4,87	7,35
	HORS SISPEA		Linéaire de réseau EU & UN créé au cours de l'année	-	km	0,83	1,53	2,80	4,02	7,87
	HORS SISPEA		Linéaire de réseau EP renouvelé au cours de l'année	-	km	1,85	1,16	2,31	3,01	6,48

INDICATEURS		VARIABLES			VALEURS					
Code	Libellé	Code	Libellé	Observations	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
PARTIE 2 : RÉSEAUX										
HORS SISPEA			Linéaire de réseau EP créé au cours de l'année	-	km	0,31	0,44	0,11	0,16	0,15
		VP.140	Linéaire de réseau EU & UN renouvelé au cours des 5 dernières années (quelque soit le financeur)	-	km	14,48	17,27	14,15	14,59	20,00
HORS SISPEA			Linéaire de réseau EU & UN créé au cours des 5 dernières années	-	km	4,04	5,58	5,63	7,45	15,21
HORS SISPEA			Linéaire de réseau EP renouvelé au cours des 5 dernières années	-	km	4,71	5,87	6,81	8,27	14,06
HORS SISPEA			Linéaire de réseau EP créé au cours des 5 dernières années	-	km	1,51	1,95	0,97	1,13	1,17
		DC.195	Montant financier HT des travaux de réhabilitation des réseaux EU & UN engagés	-	€ HT	nc	nc	nc	10 293 045	16 899 731
HORS SISPEA			Montant HT création réseaux EU & UN	-	€ HT	nc	nc	nc	9 876 669	19 892 338
HORS SISPEA			Montant HT réhabilitation réseaux EP	-	€ HT	nc	nc	nc	2 543 353	9 207 485
HORS SISPEA			Montant HT création réseaux EP	-	€ HT	nc	nc	nc	397 439	141 884
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU & UN		-	-	%	0,48	0,57	0,47	0,48	0,66
HORS SISPEA			Taux moyen de création de réseau EU & UN	-	%	0,13	0,18	0,19	0,25	0,50
HORS SISPEA			Taux moyen de réhabilitation de réseau EP	-	%	0,25	0,31	0,36	0,44	0,75
HORS SISPEA			Taux moyen de création de réseau EP	-	%	0,08	0,10	0,05	0,06	0,06
HORS SISPEA			Taux moyen de réhabilitations tous réseaux confondus	-	%	0,39	0,47	0,43	0,47	0,69
HORS SISPEA			Taux moyen de création tous réseaux confondus	-	%	0,11	0,15	0,13	0,17	0,33
PARTIE 3 : COLLECTE										
		VP.176	Charge entrante en DBO5	Il s'agit de la charge journalière moyenne de l'année en DBO5 calculée à partir de la charge réelle mesurée ou estimée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année.	kg DBO5/j	nc	nc	nc	nc	nc
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU		-	-	%	nc	nc	nc	nc	nc
		VP.158	Identification sur plan et visite de terrain les points de rejets au milieux récepteurs des réseaux EU		-	oui	oui	oui	oui	oui

INDICATEURS		VARIABLES			VALEURS					
Code	Libellé	Code	Libellé	Observations	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
PARTIE 3 : COLLECTE										
		VP.159	Évaluation de la pollution collecté en amont de chaque points de rejets EU	-	-	nc	non	non	oui	oui
		VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement EU		-	nc	non	non	oui	oui
		VP.161	Réalisation de mesures de débit et pollutions sur les point de rejets EU		-	nc	non	non	oui	oui
		VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions pour la surveillance des systèmes de collecte		-	nc	non	non	non	non
		VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs		-	nc	non	non	oui	oui
		VP.164	Évaluation de la pollution déversé par les réseaux EP au milieu récepteur	les mesures doivent concernés des ouvrages drainants au moins 70% du territoire desservie. Les paramètres observés comprennent au moins la DCO et l'azote organique total	-	nc	non	non	oui	oui
		VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique		-	nc	non	non	oui	oui
		VP.186	Pollution collecté estimée en DBO5	A défaut d'une mesure de terrain, la quantité retenue sera de 60g/usager raccordé	kg DBO5/j	nc	nc	23 949	1 570	1 570
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux EU	-		-	-	20	0	20	110	110
PARTIE 4 : ABONNÉS										
		VP.056	Nombre d'abonnés	prise en compte du nombre d'abonnés "assujetti" dans fichier abonné SEDIF	ab	69558	68 842	69 286	69 850	70 318
		VP.228	Densité linéaire d'abonnés		ab/km	nc	116,60	117,12	118,08	116,43
		VP.229	Ratio habitants par abonnés		hab/ab	5,71	5,77	5,77	5,76	5,79
D201.0	Estimation nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte EU ou UN	-		population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau, qu'elle soit permanente ou non	hab	397 195	397 051	399 142	402 082	407 153
		VP.124	Nombre Potentiel d'abonnés relavant de l'assainissement collectif	nécessite une étude préalable sur le territoire, ne peut être estimé à partir du nombre d'abonnés. Prise en compte du nombre total d'abonnés (assujetti et non assujetti)	ab	nc	69351	69 900	70 319	70 804

INDICATEURS		VARIABLES			VALEURS					
Code	Libellé	Code	Libellé	Observations	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
PARTIE 4 : ABONNÉS										
P201.1	Taux de desserte par des réseaux EU	-			%	99,30%	99,27%	99,12%	99,33%	99,31%
		VP.023	Nombre d'inondation dans les locaux de l'utilisateur	on comptabilise ici les inondations par des EU ou UN ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation (dossier d'assurance), qu'elles aient eu ou non une issue en faveur du demandeur	u	nc	0	0	1	0
P251.1	Taux de débordements d'effluents dans les locaux des usagers	-			nb/1000hab	0,00	0,00	0,00	0,002	0,000
		VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	Sont prises en compte les réclamations sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte.	u	76	33	69	39	49
	HORS SISPEA	VP.003	Nombre de réclamation écrites reçues par le délégataire	renseigné par le délégataire directement (inscrits pour info)	u	nc	0	0	0	0
P258.1	Taux de Réclamations	-			nb/1000hab	0,19	0,48	1,00	0,56	0,70
PARTIE 5 : GESTION FINANCIERE										
		VP.068	Volume AEP facturé sur l'année N	prise en compte du volume "facturé net" des données SEDIF	m³	nc	19 409 014	18 674 663	18 755 382	18 147 544
		VP.119	Abandons de créances à caractère social	Total, redevances comprises, des abandons de créance à caractère social votés au cours de l'exercice et des versements à un fonds de solidarité (FSL, CCAS...). Les parts collectivité et délégataires éventuelles sont prises en compte.	€ HT	nc	-	-	-	-
P207.0	Montant au m3 des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	-		il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'assainissement	€/m³	nc	-	-	-	-
		VP.182	Encours total de la dette	L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12 de l'année N.	€	nc	17 808 919	19 121 017	26 519 130	38 343 651
		VP.183	Épargne brute annuelle	Épargne brute annuelle = recettes réelles – dépenses réelles (incluant le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé)	€	nc	1 039 213	8 220 000	9 760 000	11 800 000
P256.2	Durée d'extinction de la dette	-			an	nc	17,10	2,33	2,72	3,25

INDICATEURS		VARIABLES			VALEURS					
Code	Libellé	Code	Libellé	Observations	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
PARTIE 5 : GESTION FINANCIERE										
		VP.268	Montant TTC restant impayé de l'année RPQS-1	Montant restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (pour une facture donnée, répartis au prorata de la part « eau » hors taxes et redevances et de la part « assainissement » hors taxes et redevances).	€ TTC	nc	490 092,47	112 164,14	191 507,16	233 130.64
		VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année RPQS-1	uniquement reste perçus sur redevances années N-1 touché sur l'année RPQS	€ TTC	nc	10 469 915	6 428 151	3 276 196	4 396 741
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année N-1	-			%	nc	4,68%	1,74%	5,85%	5,30%

**ANNEXE 3 – Liste des ouvrages
d'assainissement gérés par Grand Paris Grand
Est**

Longueurs des réseaux publics (hors branchements)

Commune	Linéaires de réseaux publics en ml			
	EU	UN	EP	Total
Clichy-sous-Bois	10 040.34	15 784.99	16 748.22	42 573.55
Coubron	12 532.38	29.00	17 095.56	29 656.93
Gagny	57 649.99	2 147.15	65 943.79	125 740.93
Gournay-sur-Marne	21 414.50	-	12 924.46	34 338.96
Le Raincy	10 401.54	19 449.86	5 875.91	35 727.31
Les Pavillons-sous-Bois	1 196.75	37 007.02	4 156.49	42 360.26
Livry-Gargan	1 162.13	84 946.67	9 989.93	96 098.73
Montfermeil	47 412,84	266.52	42 371.80	90 051.16
Neuilly-Plaisance	36 109.84	763.94	35 004.71	71 878.49
Neuilly-sur-Marne	38 549.50	-	34 907.24	73 456.74
Noisy-le-Grand	96 404.96	-	95 430.41	191 835.37
Rosny-sous-Bois	19 268.82	23 924.93	19 052.97	62 246.71
Vaujours	15 956.09	630.91	11 971.38	28 558.38
Villemomble	9 248.79	40 477.53	5 793.49	55 519.81
Total	377 348.48	225 428.50	377 266.34	980 043.33

Regards

Commune	Nombre de regards				Total
	UN	EU	EP	Mixtes (*)	
Clichy-sous-Bois	482	343	545	2	1 370
Coubron	-	405	528	-	933
Gagny	40	1 705	1 703	11	3 448
Gournay-sur-Marne	-	615	368	-	983
Le Raincy	503	287	121	49	911
Les Pavillons-sous-Bois	1 066	44	89	-	1 199
Livry-Gargan	2 297	37	133	-	2 467
Montfermeil	10	1 395	1 312	5	2 717
Neuilly-Plaisance	19	1 154	1 008	44	2 181
Neuilly-sur-Marne	-	1 256	1 074	23	2 330
Noisy-le-Grand	-	3 032	2 972	-	6 004
Rosny-sous-Bois	739	600	660	209	1 999
Vaujours	18	455	341	3	814
Villemomble	887	234	121	68	1 242
Total	6 144	11 662	11 032	414	28 838

(*) Les regards mixtes sont comptés à la fois comme regard d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Grilles et avaloirs

Commune	Nombre de grilles et avaloirs				Intégré au SIG
	UN	EU	EP	Total	
Clichy-sous-Bois	427		373	800	450
Coubron			383	383	23
Gagny			1 079	1 079	1 079
Gournay-sur-Marne			355	355	355
Le Raincy	338		119	457	14
Les Pavillons-sous-Bois	844			844	635
Livry-Gargan	1758		38	1 796	1 206
Montfermeil		4	1 196	1 200	293
Neuilly-Plaisance		2	709	709	594
Neuilly-sur-Marne			690	690	20
Noisy-le-Grand			2 350	2 350	1 614
Rosny-sous-Bois	430		362	792	759
Vaujours	372			372	17
Villemomble	642		92	734	17
Total	4 811	6	7 726	12 561	7 076

Chambres à sables

Commune	Nombre de chambres à sables				Intégré au SIG
	UN	EU	EP	Total	
Clichy-sous-Bois	-	-	-	-	-
Coubron	-	-	-	-	-
Gagny	-	-	-	-	-
Gournay-sur-Marne	-	-	-	-	-
Le Raincy	-	-	1	1	-
Les Pavillons-sous-Bois	-	-	-	-	-
Livry-Gargan	-	-	-	-	-
Montfermeil	-	-	1	1	1
Neuilly-Plaisance	-	-	5	5	2
Neuilly-sur-Marne	-	-	1	1	1
Noisy-le-Grand	-	-	11	11	10
Rosny-sous-Bois	-	-	1	1	1
Vaujours	-	-	1	1	1
Villemomble	-	-	-	-	-
Total	-	-	21	21	16

Postes de pompage/relevage

Commune	Nom	Type d'effluent UN/EU/EP	Capacité de transfert L/s	Capacité anti-crue L/s	Trop-plein (O/N)	Intégré au SIG (O/N)
Clichy-s-Bois	-	-	-	-	-	-
Coubron	-	-	-	-	-	-
Gagny	Parmentier	EP	19.5	-	N	O
	Hippolyte Pina	EU	44.5	-	N	O
	Douret 1	EU	16.5	-	N	O
	Douret 2	EU	8.5	-	N	O
	Flaubert 1	EU	19.5	-	N	O
	Flaubert 2	EP	19.5	-	N	O
	Balthazar	EU	16.5	-	N	O
	Gynemer	EU	27.5	-	N	O
Gournay-sur-Marne	Jean Mermoz	EU	NC	-	O	O
	Sauleraie	EP	NC	-	N	O
	Marx Dormoy	EU	NC	-	N	O
	André Balu	EP	-	NC	N	O
	Faustin Besson	EP	-	NC	N	O
	Général Leclerc	EP	-	NC	N	O
	Henri IV	EP	-	NC	N	O
	Jeanne D'arc	EP	-	NC	N	O
	Claude Lebret	EP	-	NC	N	O
	Pervenches	EP	-	NC	N	O
	Saint Arnoult	EP	-	NC	N	O
Vert Pré	EP	-	NC	N	O	
Le Raincy	-	-	-	-	-	-
Les Pavillons-sous-Bois	Bassin Casanova	UN	NC	-	N	O
	Bassin Danton	UN	NC	-	N	O
	Bassin Jean Moulin	UN	NC	-	N	O
Livry-Gargan	Square Legrand	UN	NC	-	N	O
	République	UN	NC	-	N	O
	Montesquieu	UN	NC	-	N	O
	Bassin Europe	UN	NC	-	N	O
	Lucie Aubrac	UN	NC	-	N	O
Montfermeil	Jarrie 1	EU	NC	-	N	O
	Jarrie 2	EP	NC	-	N	O
	Fresnes	EU	NC	-	N	O
	Pins 1	EU	NC	-	N	O
	Pins 2	EP	NC	-	N	O
Neuilly-Plaisance	Docteur Calmette	EU	11.0	-	N	O
	Raspail	EU	11.0	-	N	O
	Galliéni	EU	27.8	-	N	O
	RATP	EP	-	500.0	N	O
	René Cassin	EP	-	150.0	N	O
	Gaston	EU	10.55	-	N	N
	Bassin Lamarque	EP	NC	-	O	O
	Edgard Quinet	EU	11.0	-	N	O

Commune	Nom	Type d'effluent UN/EU/EP	Capacité de transfert L/s	Capacité anti-crue L/s (*)	Trop-plein (O/N)	Intégré au SIG (O/N)
Neuilly-sur-Marne	Stalingrad	EU	NC	-	N	O
	Base Nautique	EU	NC	-	N	N
	Cité Artisanale 1	EU	NC	-	N	O
	Cité Artisanale 2	EP	NC	-	N	O
	Winston Churchill	EU	NC	-	N	O
Noisy-le-Grand	Graviers	EU	89.0	-	O	O
	Anti-Crue	EP	-	136.5	N	O
	Quai des 2 Ponts	EU	NC	-	N	O
	Épinettes 1	EU	NC	-	N	O
	Épinettes 2	EP	NC	-	N	O
	Bassin Villeflix	EP	NC	-	N	O
	Grotte	EU	NC	-	N	O
Rosny-sous-Bois	-	-	-	-	-	-
Vaujours	Sablons	EU	NC	-	N	O
Villemomble	-	-	-	-	-	-
Total EP		21	NC	NC	1	21
Total EU		25	NC	-	2	23
Total UN		8	NC	-	0	8

(*) le cas échéant

Bassins

Commune	Nom	Type d'effluent	Type	Capacité (m3)	Intégré au SIG (O/N)
Clichy-sous-Bois	T4 Gagarine-	EP	Enterré	255	O
	T4 Avenir Ouest	EP	Enterré	144	O
	T4 Avenir Est	EP	Enterré	192	O
	T4 PI liberté	EP	Enterré	348	O
	Etienne Laurent	EP	Enterré	NC	O
	Romain Roland 1	EP	Enterré	NC	O
	Romain Rolland 2	EP	Enterré	NC	O
Coubron	Bassin cimetière nouveau	EP	Ciel ouvert	NC	O
	Jardin d'été	EP	Enterré	NC	O
	Bassin Grand Champs	EP	Ciel ouvert	NC	O
Gagny	Alphonse Benoit	EP	Ciel ouvert	1 500	O
	Place Foch	EP	Enterré	NC	O
Gournay-sur-Marne	-	-	-	-	-
Le Raincy	-	-	-	-	-
Les Pavillons-sous-Bois	Casanova	UN	Enterré	1 600	O
	Jean moulin	UN	Enterré	600	O
	Danton	UN	Enterré	1 700	O
	Athènes	EP	Ciel Ouvert	NC	O
	Luxembourg	EP	Ciel Ouvert	NC	O
	Amsterdam	EP	Ciel Ouvert	68	O

Commune	Nom	Type d'effluent	Type	Capacité (m3)	Intégré au SIG (O/N)
Livry-Gargan	Bassin Voltaire	UN	Ciel Ouvert	5 712	N
	République/Bayard	UN	Enterré	1 700	N
	Bassin Europe	UN	Enterré	1 000	N
Montfermeil	Jarrie	EP	Enterré	NC	O
	Pins	EP	Ciel Ouvert	NC	O
	Cézanne	EP	Enterré	NC	O
	Perdrigré	EP	Enterré	82	O
	T4 ND Anges	EP	Enterré	126	O
	T4 Général Leclerc	EP	Enterré	150	O
	Vaucanson	EP	Ciel Ouvert	1 772	O
Galle	EP	Ciel Ouvert	2 400	O	
Neuilly-Plaisance	Lamarque	EP	Enterré	NC	O
Neuilly-sur-Marne	Raymond Poincaré	EP	Enterré	NC	O
	Temple	EP	Enterré	NC	O
	Port	EP	Enterré	NC	O
Noisy-le-Grand	Jardin des Artistes	EP	Ciel Ouvert	230	O
	Villeflix	EP	Enterré	175	O
	Justice	EP	Enterré	84,5	N
	Thomery	EP	Enterré	317	N
	Aulnettes	EP	En eau	NC	O
	Marco Polo 1	EP	Enterré	30	N
	Marco Polo 2	EP	Enterré	NC	N
	Lac du CUR	EP	En eau	24 000	O
Lac des Nouilles	EP	En eau	582	N	
Rosny-sous-Bois	Nord Domus	EP	Ciel Ouvert	NC	N
	Sud Alinéa	EP	Enterré	NC	N
	18 juin 1940	EP	Enterré	NC	N
	Lisbonne	UN	Enterré	NC	N
Vaujours	Maréchal de Latte Tassigny	EP	Ciel Ouvert	NC	O
	RD84	EP	Ciel Ouvert	NC	O
	Saint Etienne	EP	Enterré	NC	O
	Sablons	EP	Enterré	NC	O
Villemomble	Canalisation Réservoir 1	UN	Enterré	NC	O
	Canalisation Réservoir 1	UN	Enterré	NC	O
	Canalisation Réservoir 1	UN	Enterré	NC	O
	Canalisation Réservoir 1	UN	Enterré	NC	N
Total EP		11	Ciel Ouvert	NC	12
		25	Enterré	NC	21
		3	En Eau	NC	2
Total EU		-	-	-	-
Total UN		1	Ciel Ouvert	5 712	0
		10	Enterré	NC	6

**ANNEXE 4 – Recensement des opérations de
travaux 2016-2023**

Ville	Année	Rue(s)	Type de travaux	EU	UN	EP
Clichy-sous-Bois	2016	Rue de Sévigné	Réhabilitation du réseau eaux usées	25 ml		
Clichy-sous-Bois	2016	Allée Maurice Audin	Dévoiemet et remplacement (T4)	351 ml		
Clichy-sous-Bois	2016	Carrefour Blum / Gagarine	Dévoiemet et remplacement (T4)		19 ml	
Clichy-sous-Bois	2016	Allée Romain Rolland	Dévoiemet et remplacement (T4)	245 ml		
Clichy-sous-Bois	2016	Rue de l'Abbaye	Remplacement du réseau d'eaux pluviales			60 ml
Clichy-sous-Bois	2017	Pelouse de la Mairie	Dévoiemet et remplacement (T4) 185 ml DN200	185 ml		
Clichy-sous-Bois	2018	Allée des Lilas	Remplacement et chemisage du réseau	142 ml		
Clichy-sous-Bois	2018	Allée de l'indépendance	Gainage du réseau	160 ml		
Clichy-sous-Bois	2019	Allée de l'indépendance	chemisage		69 ml	
Clichy-sous-Bois	2019	Allée Castillon phase 1	tranchée	50 ml		
Clichy-sous-Bois	2019	Allée Castillon phase 1	gainage	159 ml		197 ml
Clichy-sous-Bois	2022	Allée Castillon phase 2	Réhabilitation EU et EP	250 ml		213 ml
Clichy-sous-Bois	2022	Allée Cochin	Réhabilitation UN		60 ml	
Clichy-sous-Bois	2023	Allée Dunant	Réhabilitation UN		243 ml	
Clichy-sous-Bois	2023	Allée Cossonneau	Réhabilitation unitaire		198 ml	
Coubron	2016	Rue JB Clément	Remplacement du réseau unitaire		45 ml	
Coubron	2018	Rue Bas de Prés	remplacement de branchements	20 ml	20 ml	
Coubron	2021	J. Clément et rue du contrat (tranche optionnelle)	Création d'un réseau EU	236 ml		8 ml
Coubron	2022	Rue Gay Lussac	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	70 ml		0 ml
Coubron	2022	Faisanderie	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	158 ml		100 ml
Coubron	2023	rue de la mare	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	76 ml		76 ml
Coubron	2023	avenue de marche et du chat	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	315 ml		317 ml
Coubron	2019	Avenue J B Clément et rue du contrat (partie1)	gainage EP sur 290ml			290 ml
Coubron	2019	Avenue J B Clément et rue du contrat (partie1)	Tranchée ouverte	50 ml		
Coubron	2020	rue Jean baptiste Clément (tranche ferme)	Création d'un réseau d'eaux usées	220 ml		117 ml
Coubron	2023	Cottage et Contrat	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	360 ml		
Gagny	2018	Hippolyte Pina	réhabilitation	70 ml		
Gagny	2019	Rue des pins	tranchée création EU193 ml +26 branchements	193 ml		
Gagny	2019	Rue petit Chenay	tranchée création EU 390 ml + 42 branchements	390 ml		
Gagny	2019	Rue petit Chenay	gainage EP sur 290ml			290 ml
Gagny	2021	Rue des Sablons	Réhabilitation EU (phase 2)	84 ml		
Gagny	2021	Allée des Maisons Rouges	Création d'un réseau EP			105 ml
GAGNY	2022	Rue Henri Barbusse	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	997 ml		450 ml
Gagny	2022	Rue Florian, Jules Guesde, 22 arpents	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	310 ml		90 ml
Gagny	2022	Rue Fénelon	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	434 ml		105 ml
Gagny	2022	Panorama et Bord de l'Eau	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	353 ml		150 ml
Gagny	2023	Rue Renaudel	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	115 ml		143 ml
Gagny	2023	Rue Louis Lumière	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	187 ml		200 ml
Gagny	2023	Rue Gabriel	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	148 ml		58 ml
Gagny	2023	Chemin des Bourdons	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	279 ml		134 ml
Gagny	2023	Rue des Petits clos	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	75 ml		115 ml
Gagny	2023	Rue Gossec	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	154 ml		40 ml
Gagny	2023	Rue Germaine	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	41 ml		46 ml
Gagny	2023	Avenue Didier	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	120 ml		
Gagny	2023	rue du Petit Raincy	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	90 ml		84 ml
Gagny	2023	Rue Charles	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	240 ml		263 ml

Ville	Année	Rue(s)	Type de travaux	EU	UN	EP
Gagny	2023	Rue Charles Introït	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	165 ml		167 ml
Gagny	2023	Rue de Faugeras Nord	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	239 ml		330 ml
Gagny	2023	Rue Curie	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	219 ml		223 ml
Gagny	2023	Rue du Docteur Vaillant	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	227 ml		223 ml
Gagny	2023	Rue Montgolfier	dévoisement du réseau EP			33 ml
Gagny	2023	aqueduc Saint Fiacre	extension EU pour prg immobilier	281 ml		
Gagny	2023	Rue Jules Guesde	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	220 ml		
Gagny	2023	Rue Jules Guesde - RN302	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	151 ml		16 ml
Gagny	2023	11 Novembre-Villa de l'union	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	446 ml		122 ml
Gagny	2023	Joffre	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	578 ml		318 ml
Gagny	2023	Maurice et Maurice Prolongée	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	387 ml		
Gagny	2023	Niepce	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	306 ml		313 ml
Gagny	2023	Petit Pont (phase 1)	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	285 ml		247 ml
Gagny	2023	Rue du petit Pont (phase 2) et rue Bord de l'eau	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	174 ml		204 ml
Gagny	2023	rue Branly	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	180 ml		143 ml
Gournay-sur-Marne	2018	Boulevard Guy Moquet	remplacement EP			130 ml
Gournay-sur-Marne	2020	Avenue Van Gogh	Chemisage			231 ml
Gournay-sur-Marne	2021	rue des rosiers	Création réseau EP et dévoiement du réseau EU	44 ml		137 ml
Gournay-sur-Marne	2021	rue des rosiers	Gainage EU	54 ml		
Gournay-sur-Marne	2021	Rue Joffre / parking des bouliste (déviation M16)	Dévoisement EU & EP	71 ml		34 ml
Gournay-sur-Marne	2021	Rue des Pinsons	Réhabilitation du réseau EU	210 ml		
Gournay-sur-Marne	2022	Av Van Gogh	Réhabilitation EU et EP	110 ml		120 ml
Gournay-sur-Marne	2023	rue des muriers	Réhabilitation EU et EP	182 ml		66 ml
Le Raincy	2019	Rue des althéas	remplacement		145 ml	
Le Raincy	2020	Allée Clémencet (assainissement)	Création d'un réseau EU	350 ml		
Le Raincy	2020	Allée Maurice	Réhabilitation d'un réseau unitaire		55 ml	
Le Raincy	2020	Allée Maurice	Chemisage		256 ml	
Le Raincy	2020	Allée des Hêtres (UN)	Tranchée ouverte - réhabilitation		240 ml	
Le Raincy	2020	Allée des Hêtres (UN)	Chemisage- réhabilitation		160 ml	
Le Raincy	2020	Allée du Réservoir	tranchée ouverte- réhabilitation		160 ml	
Le Raincy	2022	Allée du Réservoir PHASE 2	tranchée ouverte- réhabilitation		230 ml	
Le Raincy	2022	Allée de Villemomble	Réhabilitation EU et EP suppression regards mixtes	458 ml		470 ml
Le Raincy	2023	Allée des Hêtres - allée des Coteaux	Réhabilitation EU et EP	196 ml		
Le Raincy	2023	Rue Charles (suite)	Création d'eaux usées	84 ml		0 ml
Le Raincy	2023	Boulevard du midi	Réhabilitation EU et EP suppression regards mixtes	338 ml		276 ml
Livry-Gargan	2016	Rue Pachot Lainé	Remplacement de réseau Ø 400		136 ml	
Livry-Gargan	2016	Allée de Stalingrad	Remplacement de réseau Ø 300		93 ml	
Livry-Gargan	2016	Boulevard Marx Dormoy (travaux T4)	Remplacement de réseau Ø 400		202 ml	
Livry-Gargan	2016	Boulevard Marx Dormoy (travaux T4)	Remplacement de réseau Ø 300		62 ml	
Livry-Gargan	2017	Boulevard Marx Dormoy (travaux T4)	Remplacement de réseau Ø 400		315 ml	
Livry-Gargan	2017	Avenue de la République (travaux T4)	Remplacement de réseau Ø 300		200 ml	
Livry-Gargan	2017	Avenue de la République (travaux T4)	Remplacement de réseau Ø 500		520 ml	
Livry-Gargan	2017	Avenue de la République (travaux T4)	Remplacement de réseau Ø 600		200 ml	
Livry-Gargan	2017	Avenue Léon Blum (travaux T4)	Remplacement de réseau Ø 300		180 ml	
Livry-Gargan	2017	Rue Pachot Lainé	Remplacement de réseau Ø 300		20 ml	
Livry-Gargan	2017	Rue Pachot Lainé	Remplacement de réseau Ø 400		160 ml	

Ville	Année	Rue(s)	Type de travaux	EU	UN	EP
Livry-Gargan	2017	Allée de Stalingrad	Remplacement de réseau Ø 300		110 ml	
Livry-Gargan	2019	Avenue Liegeard	Remplacement		850 ml	
Livry-Gargan	2019	Avenue d'Orleans	Remplacement		150 ml	
Livry-Gargan	2020	Avenue Liegeard (gainage)	Réhabilitation		390 ml	
Livry-Gargan	2020	Avenue d'Orléans (gainage)	Réhabilitation		90 ml	
Livry-Gargan	2021	Avenue Voltaire	Réhabilitation du réseau EU		146 ml	
Livry-Gargan	2021	Avenue Voltaire	Chemisage		130 ml	
Livry-Gargan	2021	Avenue Pierre & Antonin Magne	Réhabilitation du réseau EU		142 ml	
Livry-Gargan	2021	Avenue Pierre & Antonin Magne	Chemisage		202 ml	
Livry-Gargan	2022	Avenue Sully	tranchée ouverte-		170 ml	
Livry-Gargan	2022	Vieux chemin de Meaux	Réhabilitation UN		370 ml	
Livry-Gargan	2022	Avenue Voltaire phase 2	Réhabilitation UN		662 ml	
Livry-Gargan	2023	Rue Jules Vallès	Réhabilitation UN		270 ml	
Livry-Gargan	2023	Moutiers	Réhabilitation UN		171 ml	
Livry-Gargan	2023	Place Jacob	Réhabilitation UN		182 ml	
Livry-Gargan	2023	rue des 5 Frères	Réhabilitation UN		142 ml	
Livry-Gargan	2023	boulevard de l'Europe	réhabilitation UN		3 ml	
Montfermeil	2016	Rue Utrillo	Dévoisement et remplacement (T4)	164 ml		
Montfermeil	2016	Avenue Jean Jaurès	Dévoisement et remplacement (T4)	240 ml		
Montfermeil	2016	Avenue des Marguerites	Réhabilitation et remplacement	216 ml		216 ml
Montfermeil	2016	Place Jean Mermoz	Réhabilitation des réseaux	113 ml		25 ml
Montfermeil	2017	Rue Notre-Dame-des-Anges	Dévoisement et remplacement (T4)	260 ml		
Montfermeil	2017	Rue de l'Église	Dévoisement et remplacement (T4)	449 ml		
Montfermeil	2018	rue Picasso	création d'un réseau	112 ml		
Montfermeil	2018	Avenue Marguerite	gainage	318 ml		
Montfermeil	2020	Rue Picasso	Dévoisement réseau pour création d'une nouvelle rue	305 ml		440 ml
Montfermeil	2020	Rue Claude Monnet	Création d'un d'eaux usées	50 ml		
Montfermeil	2020	Rue de Courtais	Réhabilitation réseau EU	250 ml		
Montfermeil	2021	rue Marcel Dassault	Réhabilitation EP			20 ml
Montfermeil	2021	Bassin Vaucanson	Réhabilitation du bassin d'orage			
Montfermeil	2022	Avenue des Arts	Réhabilitation EU EP	122 ml		
Montfermeil	2022	Rue des Moulins	Réhabilitation EU EP	542 ml	126 ml	
Montfermeil	2022	Avenue Daniel Perdrigé	Réhabilitation EU EP	502 ml		85 ml
Montfermeil	2023	Rue Caroline Aigle	Création d'eaux usées	102 ml		
Montfermeil	2023	Rue du Lavoir	Création d'eaux pluviales			56 ml
Neuilly-Plaisance	2016	Rue du Maréchal Foch	Mise en séparatif : pose EU et 20 branchements	200 ml		
Neuilly-Plaisance	2016	Rue du Général de Gaulle	Mise en séparatif : pose EU et 14 branchements	240 ml		
Neuilly-Plaisance	2016	Rue Paul Vaillant Couturier	Mise en séparatif : pose EU et 14 branchements	160 ml		
Neuilly-Plaisance	2016	Rue Georges Clémenceau	Mise en séparatif : pose EU et 24 branchements	164 ml		
Neuilly-Plaisance	2016	Rue du Pré de l'Arche	Mise en séparatif : pose EU et 46 branchements	260 ml		
Neuilly-Plaisance	2018	Av Foch	réhabilitation EU	80 ml		
Neuilly-Plaisance	2019	Rue Médéric	réhabilitation EU et EP pour supprimer regards mixtes	265 ml		268 ml
Neuilly-Plaisance	2019	Avenue Marechal Joffre phase 1	création EU sur 145 ml + 10 branchements	145 ml		
Neuilly-Plaisance	2020	Rue Médéric	Réhabilitation EU et EP suppression regards mixtes	245 ml		245 ml
Neuilly-Plaisance	2020	Avenue Joffre (phase 1)	Création d'un réseau d'eaux usées	132 ml		
Neuilly-Plaisance	2021	Avenue Joffre (Phase 2)	Création EU (OP 2021- Réception été 2021)	240 ml		

Ville	Année	Rue(s)	Type de travaux	EU	UN	EP
Neuilly-Plaisance	2021	Avenue Joffre (Phase 2)	Réhabilitation EP (OP 2021- Réception hiver 2021)			117 ml
Neuilly-Plaisance	2021	Rue Faidherbe	Création EU (OP 2021- Réception été 2021)	156 ml		179 ml
Neuilly-Plaisance	2021	Rue Faidherbe	Gainage			116 ml
Neuilly-Plaisance	2022	Av Clémenceau entre Guérinière et Foch	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	230 ml		80 ml
Neuilly-Plaisance	2022	Rue Victor Hugo entre de Gaulle et Jean Jaurès	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	185 ml		100 ml
Neuilly-Plaisance	2022	Rue Gaston	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	60 ml		10 ml
Neuilly-Plaisance	2022	Paul Vaillant Couturier	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	150 ml		40 ml
Neuilly-Plaisance	2022	Aristide Briand (phase1)	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	134 ml		30 ml
Neuilly-Plaisance	2022	rue Pasteur (phase 1)	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	83 ml		0 ml
Neuilly-Plaisance	2022	rue Pasteur (phase 2)	Création d'eaux usées DEA	180 ml		0 ml
Neuilly-Plaisance	2022	rue Carnot	Création d'eaux usées DEA	70 ml		0 ml
Neuilly-Plaisance	2022	Av Foch Est	Création d'eaux usées DEA	130 ml		0 ml
Neuilly-Plaisance	2022	Av Foch Ouest	Création d'eaux usées DEA	212 ml		
Neuilly-Plaisance	2022	rue Faidherbe	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	150 ml		100 ml
Neuilly-Plaisance	2023	Rue Edgar quinet phase 1	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	298 ml		
Neuilly-Plaisance	2023	Aristide Briand (phase2)	Création d'eaux usées	110 ml		
Neuilly-Plaisance	2023	Av. Jean Jaurès entre Cossoneau et Victor Hugo	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	103 ml		135 ml
Neuilly-Plaisance	2023	rue de la Marne	Création d'eaux usées DEA	230 ml		
Neuilly-Plaisance	2023	Chemin du Bel Air	Création d'eaux usées DEA	160 ml		
Neuilly-Plaisance	2023	avenue de Rosny et avenue de Est	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	600 ml		481 ml
Neuilly-Plaisance	2023	Avenue de l'est et perdrigé	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	240 ml		60 ml
Neuilly-Plaisance	2023	avenue Ramier / avenue du nord	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	162 ml		174 ml
Neuilly-Plaisance	2023	Avenue Berthelot, avenue Milieu et avenue lilas	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	136 ml		141 ml
Neuilly-Plaisance	2023	Av. Clemenceau	Création d'eaux usées DEA	770 ml		
Neuilly-Plaisance	2023	Av. Clemenceau entre Gabriel Péri et bel Air	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	142 ml		
Neuilly-sur-Marne	2016	Rue Louis Antoine de Bougainville	Extension du réseau EP			263 ml
Neuilly-sur-Marne	2016	Rue Louis Antoine de Bougainville	Création de noues d'infiltration			740 ml
Neuilly-sur-Marne	2016	stade athlétisme et parc des 33 Hectares	extension du réseau EU des vestiaires et logement du gardien du stade athlétisme	297 ml		
Neuilly-sur-Marne	2016	Rue du Touquet	Extension de réseau EP			77 ml
Neuilly-sur-Marne	2016	Camping Municipal	Remplacement du réseau EU	503 ml		
Neuilly-sur-Marne	2017	Rue Villebois Mareuil	Remplacement réseaux d'eaux usées et pluviales	323 ml		
Neuilly-sur-Marne	2018	Rue Villebois Mareuil	Remplacement réseaux d'eaux usées et pluviales	323 ml		
Neuilly-sur-Marne	2018	Rue du 8 mai 45	Remplacement réseaux d'eaux usées et pluviales	155 ml		
Neuilly-sur-Marne	2019	Rue Kennedy	création d'un eaux usées	100 ml		
Neuilly-sur-Marne	2019	Place de la résistance	création d'un eaux pluviales			80 ml
Neuilly-sur-Marne	2020	rue casanova	Réhabilitation EU et EP	96 ml		96 ml
Neuilly-sur-Marne	2022	Rue Jules Lamant et ses fils	Réhabilitation EU et EP suppression regards mixtes	120 ml		563 ml
Neuilly-sur-Marne	2022	Rue du plateau- chemin des princes	Réhabilitation EU et EP suppression regards mixtes	286 ml		381 ml
Neuilly-sur-Marne	2022	Rue du plateau	Confortement du terrain comprimé par tranchée			
Neuilly-sur-Marne	2023	Rue Bilbor	Création du réseau EP			74 ml
Neuilly-sur-Marne	2023	Rue du Temple	Remplacement réseaux d'eaux usées et pluviales	171 ml		198 ml
Neuilly-sur-Marne	2023	Avenue Émile Cossonneau	Réhabilitation EP			132 ml
Neuilly-sur-Marne	2023	Plateau Avron Phase A	Remplacement réseaux d'eaux usées et pluviales	95 ml		95 ml
Neuilly-sur-Marne	2023	Avenue du Maréchal Leclerc	Réhabilitation EP			43 ml
Noisy-le-Grand	2016	boulevard Souchet	Création réseau d'eaux usées	120 ml		

Ville	Année	Rue(s)	Type de travaux	EU	UN	EP
Noisy-le-Grand	2016	chemin de la Noisette	Réhabilitation réseaux d'eaux usées et pluviales	318 ml		295 ml
Noisy-le-Grand	2016	rue de la Passerelle / quai des 2 Ponts	Création réseau d'eaux usées + poste de refoulement	632 ml		
Noisy-le-Grand	2016	rue de la Plaine (Épinettes) / quai de la Marne	Création réseau d'eaux usées + poste de relevage + création réseau d'eaux pluviales + noues + pose de refoulement	455 ml		430 ml
Noisy-le-Grand	2016	rue Beau Site	Remplacement réseaux d'eaux usées et pluviales	420 ml		
Noisy-le-Grand	2016	rue de la Terrasse	Création réseau d'eaux usées	60 ml		
Noisy-le-Grand	2016	rue Etienne Dolet	Création réseau d'eaux usées	40 ml		
Noisy-le-Grand	2016	rue Jules Ferry	Création réseau d'eaux usées	115 ml		
Noisy-le-Grand	2016	rue Beau Site	Remplacement réseaux d'eaux usées et pluviales	420 ml		
Noisy-le-Grand	2017	Route de Neuilly	Création réseau d'eaux usées	360 ml		
Noisy-le-Grand	2017	Rue Lucien Salles	réhabilitation	350 ml		
Noisy-le-Grand	2017	Rue des Hauts Roseaux	Réhabilitation par chemisage	655 ml		585 ml
Noisy-le-Grand	2018	Rue du bois Saint Martin	Réhabilitation par tranchée ouverte et par chemisage	640 ml		550 ml
Noisy-le-Grand	2018	Rue de rouget L'Isle	création d'un réseau			119 ml
Noisy-le-Grand	2019	Réhabilitation du lac du Cur	curage du lac			
Noisy-le-Grand	2019	Réhabilitation du lac du lac Sari	réhabilitation du lac			
Noisy-le-Grand	2019	Rue Transversale	tranchée ouverte	198 ml		220 ml
Noisy-le-Grand	2019	Rue Maurice	tranchée ouverte	80 ml		80 ml
Noisy-le-Grand	2019	Rue Clémenceau	Gainage sur 430 ml			430 ml
Noisy-le-Grand	2019	Rue Clémenceau	tranchée ouverte	280 ml		
Noisy-le-Grand	2019	Chemin du bel Air	création d'un réseau d'eaux pluviales (230ml)			230 ml
Noisy-le-Grand	2020	Rue Transversale	Tranchée ouverte	198 ml		220 ml
Noisy-le-Grand	2020	Rue Maurice	Tranchée ouverte	80 ml		80 ml
Noisy-le-Grand	2020	Rue Maurice	Gainage	87 ml		
Noisy-le-Grand	2020	Rue du Docteur Sureau	Chemisage	144 ml		
Noisy-le-Grand	2021	Avenue de l'Etoile	Réhabilitation EU et EP	286 ml		673 ml
Noisy-le-Grand	2022	Rue du Clos des Aulnes "Abraxas"	Réhabilitation EP			83 ml
Noisy-le-Grand	2022	Villa des Épinettes	Création EU	58 ml		
Noisy-le-Grand	2022	Rue du Vieux Moulin	Réhabilitation EU et EP	10 ml		177 ml
Noisy-le-Grand	2022	Rue du Docteur Vaillant Phase1	Réhabilitation EU	32 ml		
Noisy-le-Grand	2022	Rue Jules Ferry	Réhabilitation EU	68 ml		
Noisy-le-Grand	2022	Av. Médéric entre Etoile et la rue des Bois	Réhabilitation Eu et EP	215 ml		225 ml
Noisy-le-Grand	2022	Rue de la Chapelle entre Péri et Charmilles	Réhabilitation Eu et EP	218 ml		65 ml
Noisy-le-Grand	2023	Avenue Médéric entre Bois et Chapelle	Réhabilitation Eu et EP	215 ml		225 ml
Noisy-le-Grand	2023	Rue de la Chapelle entre Charmilles et Médéric	Réhabilitation Eu et EP	89 ml		32 ml
Noisy-le-Grand	2023	Avenue Émile Cossonneau	Création d'un réseau EU	102 ml		
Noisy-le-Grand	2023	Rue du Rond-Point	Création d'un réseau EU	106 ml		
Noisy-le-Grand	2023	Rue des Prévoyants	Remplacement réseaux d'eaux usées	36 ml		
Noisy-le-Grand	2023	Rue de la Terrasse	Remplacement réseaux d'eaux pluviales			53 ml
Pavillons-sous-Bois	2019	Allée Balzac	réhabilitation en tranchée ouverte		320 ml	
Pavillons-sous-Bois	2019	Allée Gabriel	réhabilitation en tranchée ouverte		220 ml	
Pavillons-sous-Bois	2021	Hippolyte Vincent	Réhabilitation du réseau EU		320 ml	
Pavillons-sous-Bois	2021	allée de l'enclos Fleury	Réhabilitation du réseau EU			
Pavillons-sous-Bois	2022	Allée de la Franche Comté	Réhabilitation Unitaire		144 ml	
Pavillons-sous-Bois	2022	Allée du Garde-Chasse	Réhabilitation Unitaire		321 ml	

Ville	Année	Rue(s)	Type de travaux	EU	UN	EP
Pavillons-sous-Bois	2022	Allée Chevalier de la barre - P1	Réhabilitation Unitaire		250 ml	
Pavillons-sous-Bois	2023	Allée du Clocher d'Aulnay	Réhabilitation UN		460 ml	
Pavillons-sous-Bois	2023	Allée des Sansonnets	Réhabilitation Unitaire		138 ml	
Pavillons-sous-Bois	2023	Allée du Luxembourg	Réhabilitation UN et raccordement bassin EP		8 ml	52 ml
Pavillons-sous-Bois	2023	Allée de l'avenir	Réhabilitation Unitaire		38 ml	
Pavillons-sous-Bois	2023	Impasse Victor Hugo	Réhabilitation UN		76 ml	
Rosny-sous-Bois	2016	Rue Victor Hugo	Remplacement de réseau	50 ml		
Rosny-sous-Bois	2016	Rue Victor Hugo	Réhabilitation de réseau par l'intérieur : gainage	105 ml		
Rosny-sous-Bois	2016	Camélinat	Remplacement de réseau		135 ml	
Rosny-sous-Bois	2017	Rue Léon Blum	Dévoisement du réseau unitaire		261 ml	
Rosny-sous-Bois	2019	Rue Parmentier	réhabilitation en tranchée ouverte		260 ml	
Rosny-sous-Bois	2021	Rue Offenbach	Création d'un réseau EU		133 ml	
Rosny-sous-Bois	2022	Villa Victor Hugo	Création d'eaux usées et Réhabilitation EP	100 ml		100 ml
Rosny-sous-Bois	2022	Rue Hussenet Phase 1	Réhabilitation UN		260 ml	
Rosny-sous-Bois	2022	Rue des Graviers	Réhabilitation EU et EP et suppression regards mixtes	610 ml		550 ml
Rosny-sous-Bois	2022	Rue Louis Barthou	Réhabilitation réseau EU et EP	129 ml		36 ml
Rosny-sous-Bois	2023	Rue Etienne et Joseph Montgolfier	dévoisement réseau ligne 15 Metro			80 ml
Rosny-sous-Bois	2023	Rue de Strasbourg	Réhabilitation EU et EP et suppression regards mixtes	226 ml		112 ml
Rosny-sous-Bois	2023	Rue Hussenet Phase 2	Réhabilitation unitaire		355 ml	
Rosny-sous-Bois	2023	Rue de Verdun	Réhabilitation unitaire		230 ml	
Vaujours	2017	Rue de la Tournelle	Remplacement de réseau	240 ml		230 ml
Vaujours	2019	Rue Rabelais	réhabilitation en tranchée ouverte	200 ml		
Vaujours	2019	Rue Montesquieu	réhabilitation en tranchée ouverte	103 ml		72 ml
Vaujours	2022	Rue Alexandre Boucher et rue de Montauban	Réhabilitation EU et EP	244 ml		20 ml
Vaujours	2022	Rue Jules Ferry	dévoisement EU et EP	97 ml		157 ml
Vaujours	2023	Rue de Béarn	Réhabilitation EU	41 ml		
Vaujours	2023	Rue d'Artois	Réhabilitation EU	160 ml		
Vaujours	2023	allée de l'Est	extension EU pour prg immobilier	55 ml		
Villemomble	2016	Léo Desjardins	Gainage du réseau		113 ml	
Villemomble	2016	Impasse Humblot	Gainage du réseau		90 ml	
Villemomble	2016	Chemin latéral et rue Pierre Curie	Gainage du réseau	140 ml		140 ml
Villemomble	2016	Jean Fallay	Gainage du réseau		90 ml	
Villemomble	2016	Circulaire de Capitaine Louÿs à Detouche	Gainage du réseau	198 ml		206 ml
Villemomble	2019	Rue Laennec	réhabilitation sans tranchée		232 ml	
Villemomble	2020	Rue Agnès Deniau	Réhabilitation EU et EP et suppression regards mixte	92 ml	39 ml	139 ml
Villemomble	2020	Rue Marius Gonin	Réhabilitation d'un réseau unitaire		164 ml	
Villemomble	2020	Rue Marius Gonin	Chemisage		145 ml	
Villemomble	2021	rue Pasteur	Réhabilitation UN		80 ml	
Villemomble	2022	Rue Marcel Douret	Réhabilitation EU et EP et création EP	470 ml		530 ml
Villemomble	2022	Avenue d'Outrebon Phase 1	Réhabilitation UN		224 ml	
Villemomble	2022	Avenue François Coppée	Réhabilitation UN		380 ml	
Villemomble	2023	Avenue d'Outrebon Phase 2	Réhabilitation UN		544 ml	
Villemomble	2023	Avenue de la République	Réhabilitation UN		115 ml	
Villemomble	2023	Boulevard d'Aulnay	Réhabilitation UN		180 ml	
TOTAL :				36 690 ml	14 619 ml	20 510 ml

ANNEXE 5 – Calcul de l'indicateur P202.B
(indice de connaissance et de gestion
patrimoniale des réseaux de collecte des eaux
usées)

INDICATEUR		VARIABLES			POINTS OBTENUS	
Code	Libellé	Code	Libellé	Modalité de calcul & Observations		Valeur 2023
		VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau	Réponse binaire : Oui = 10 points Non = 0 points	Oui	10
		VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	Réponse binaire : Oui = 5 points Non = 0 points	Oui	5
					TOTAL :	15
		VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Les points de cet indicateur ne sont mobilisables qu'après avoir obtenu un minimum de 10 points avec les indicateurs VP.250 et VP.251 et en ayant mis en place une procédure de mise à jour de son SIG (VP.254). Taux de renseignement $\geq 50\%$ = 10 points Taux de renseignement $< 50\%$ = 0 points	99%	10
		VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	Les points de cet indicateur ne sont mobilisables qu'après avoir obtenu un minimum de 10 points avec les indicateurs VP.250 et VP.251. Taux de renseignement $60\% \leq X < 70\%$ = 1 point Taux de renseignement $70\% \leq X < 80\%$ = 2 points Taux de renseignement $80\% \leq X < 90\%$ = 3 points Taux de renseignement $90\% \leq X < 95\%$ = 4 points Taux de renseignement $95\% \leq X$ = 5 points	99%	5
		VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Les points de cet indicateur ne sont mobilisables qu'après avoir obtenu un minimum de 10 points avec les indicateurs VP.250 et VP.251. Réponse binaire : Oui = point de l'indicateur VP.252 mobilisable Non = point de l'indicateur VP.252 verrouillé	Oui	0
		VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	Les points de cet indicateur ne sont mobilisables qu'après avoir obtenu un minimum de 10 points avec les indicateurs VP.250 et VP.251. Taux de renseignement $50\% \leq X < 60\%$ = 10 points Taux de renseignement $60\% \leq X < 70\%$ = 11 points Taux de renseignement $70\% \leq X < 80\%$ = 12 points Taux de renseignement $80\% \leq X < 90\%$ = 13 points Taux de renseignement $90\% \leq X < 95\%$ = 14 points Taux de renseignement $95\% \leq X$ = 15 points	50%	10
					TOTAL :	40
		VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	Les points de cet indicateur ne sont mobilisables qu'après avoir obtenu un minimum de 40 points avec les indicateurs VP.250 à VP.255. Taux de renseignement $50\% \leq X < 60\%$ = 10 points Taux de renseignement $60\% \leq X < 70\%$ = 11 points Taux de renseignement $70\% \leq X < 80\%$ = 12 points Taux de renseignement $80\% \leq X < 90\%$ = 13 points Taux de renseignement $90\% \leq X < 95\%$ = 14 points Taux de renseignement $95\% \leq X$ = 15 points	99%	15
		VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Les points de cet indicateur ne sont mobilisables qu'après avoir obtenu un minimum de 40 points avec les indicateurs VP.250 à VP.255. Réponse binaire : Oui = 10 points Non = 0 points	Oui	10
		VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	Les points de cet indicateur ne sont mobilisables qu'après avoir obtenu un minimum de 40 points avec les indicateurs VP.250 à VP.255. Réponse binaire : Oui = 10 points Non = 0 points	Oui	10

INDICATEUR		VARIABLES			POINTS OBTENUS	
Code	Libellé	Code	Libellé	Modalité de calcul & Observations		Valeur 2023
		VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux.	Les points de cet indicateur ne sont mobilisables qu'après avoir obtenu un minimum de 40 points avec les indicateurs VP.250 à VP.255. Réponse binaire : Oui = 10 points Non = 0 points	Non	0
		VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau.	Les points de cet indicateur ne sont mobilisables qu'après avoir obtenu un minimum de 40 points avec les indicateurs VP.250 à VP.255. Réponse binaire : Oui = 10 points Non = 0 points	Oui	10
		VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Les points de cet indicateur ne sont mobilisables qu'après avoir obtenu un minimum de 40 points avec les indicateurs VP.250 à VP.255. Réponse binaire : Oui = 10 points Non = 0 points	Non	0
		VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Les points de cet indicateur ne sont mobilisables qu'après avoir obtenu un minimum de 40 points avec les indicateurs VP.250 à VP.255. Réponse binaire : Oui = 10 points Non = 0 points	Oui	10
P202.2b	<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</u>				TOTAL	95

ANNEXE 6 – Calcul de l'indicateur P255.3
(indice de connaissance des rejets au milieu
naturel par les réseaux des eaux usées)

INDICATEUR		VARIABLES						POINTS OBTENUS
Code	Libellé	Code	Libellé	Modalité de calcul	Observations	Unité	Valeur 2023	
		VP.158	Identification sur plan et visite de terrain les points de rejets au milieu récepteurs des réseaux EU	Réponse binaire : OUI = 20 points NON = 0 points		-	Oui	20
		VP.159	Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejets EU	Réponse binaire : OUI = 10 points NON = 0 points	-	-	Oui	10
		VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement EU	Réponse binaire : OUI = 20 points NON = 0 points		-	Oui	20
		VP.161	Réalisation de mesures de débit et pollutions sur les points de rejets EU	Réponse binaire : OUI = 30 points NON = 0 points		-	Oui	30
		VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions pour la surveillance des systèmes de collecte	Réponse binaire : OUI = 10 points NON = 0 points		-	Non	0
		VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs	Réponse binaire : OUI = 10 points NON = 0 points		-	Oui	10
		VP.164	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux EP au milieu récepteur	Réponse binaire : OUI = 10 points NON = 0 points	Les mesures doivent concerner des ouvrages collectant au moins 70% du territoire desservi. Les paramètres observés comprennent au moins la DCO et l'azote organique total	-	Oui	10
		VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique	Réponse binaire : OUI = 10 points NON = 0 points		-	Oui	10
		VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		A défaut d'une mesure de terrain, la quantité retenue sera de 60g/usager raccordé	Kg DBO5/j	1 570	10
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux EU				Somme des points comptabilisés aux indicateurs VP.158 à VP.165, sur 120 points A noter que l'accès au point des indicateurs est débloquent par validation des ascendants et palier comme suit : 1. VP.158>VP159>VP160>VP161>VP162 et VP163 2. Minimum de 80 points comptabilisés avec les indicateurs VP.158 à VP.163 pour débloquent les points des indicateurs VP.164 et VP.165.-	-	110,00	

**ANNEXE 7 – Prix de l'Eau et de
l'Assainissement dans les 14 communes du
territoire**

	CLICHY SOUS BOIS					COUBRON				
	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2024/2023	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2024/2023
	P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³		P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³	
Distribution de l'eau										
Consommation (part revenant au délégataire)	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%
Consommation (part revenant au SEDIF)	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%
Abonnement trimestriel (part revenant au délégataire)										
Abonnement ramené au m3	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%
Sous total distribution de l'eau (SEDIF et délégataire)	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%
Collecte et traitement des eaux usées										
Redevance EPT GPGE	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%
<i>Dont part délégataire (le cas échéant)</i>		- €		- €			- €		- €	
<i>Dont part EPT</i>	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%
Redevance départementale (CD93)	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%
Redevance Interdépartementale (SIAAP)	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%
Sous total collecte et traitement de l'eau	3,0020	360,24 €	3,0755	369,06 €	2,45%	3,0020	360,24 €	3,0755	369,06 €	2,45%
Organismes Publics										
Préservation des ressources en eaux (AESN)	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%
Lutte contre la pollution (AESN)	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,00%	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,00%
Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%
Soutien d'étiage (EPTB Grands lacs)	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%
Développement des voies navigables	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%
Sous total organismes publics	0,6430	77,16 €	0,6491	77,89 €	0,95%	0,6430	77,16 €	0,6491	77,89 €	0,95%
TVA	0,4250	51,00 €	0,4370	52,44 €	2,82%	0,4250	51,00 €	0,4370	52,44 €	2,82%
Total pour 120 m3 de consommation TTC		664,93 €		685,64 €	3,11%		664,93 €		685,64 €	3,11%
Prix au m3 TTC		5,5411 €		5,7137 €	3,11%		5,5411 €		5,7137 €	3,11%

	GAGNY					GOURNAY SUR MARNE				
	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2024/2023	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2024/2023
	P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³		P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³	
Distribution de l'eau										
Consommation (part revenant au délégataire)	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%
Consommation (part revenant au SEDIF)	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%
Abonnement trimestriel (part revenant au délégataire)										
Abonnement ramené au m3	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%
Sous total distribution de l'eau (SEDIF et délégataire)	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%
Collecte et traitement des eaux usées										
Redevance EPT GPGE	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	1,0383	124,60 €	1,0545	126,54 €	1,56%
<i>Dont part délégataire (le cas échéant)</i>		- €		- €		0,3398	40,78 €	0,3560	42,72 €	4,77%
<i>Dont part EPT</i>	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	0,6985	83,82 €	0,6985	83,82 €	0,00%
Redevance départementale (CD93)	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%
Redevance Interdépartementale (SIAAP)	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%
Sous total collecte et traitement de l'eau	3,0020	360,24 €	3,0755	369,06 €	2,45%	3,0403	364,84 €	3,1300	375,60 €	2,95%
Organismes Publics										
Préservation des ressources en eaux (AESN)	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%
Lutte contre la pollution (AESN)	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,00%	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,00%
Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%
Soutien d'étiage (EPTB Grands lacs)	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%
Développement des voies navigables	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%
Sous total organismes publics	0,6430	77,16 €	0,6491	77,89 €	0,95%	0,6430	77,16 €	0,6491	77,89 €	0,95%
TVA	0,4250	51,00 €	0,4370	52,44 €	2,82%	0,4290	51,48 €	0,4420	53,04 €	3,03%
Total pour 120 m3 de consommation TTC		664,93 €		685,64 €	3,11%		670,00 €		692,78 €	3,40%
Prix au m3 TTC		5,5411 €		5,7137 €	3,11%		5,5834 €		5,7732 €	3,40%

	LIVRY GARGAN					MONTFERMEIL				
	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2024/2023	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2024/2023
	P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³		P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³	
Distribution de l'eau										
Consommation (part revenant au délégataire)	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%
Consommation (part revenant au SEDIF)	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%
Abonnement trimestriel (part revenant au délégataire)										
Abonnement ramené au m3	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%
Sous total distribution de l'eau (SEDIF et délégataire)	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%
Collecte et traitement des eaux usées										
Redevance EPT GPGE	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%
<i>Dont part délégataire (le cas échéant)</i>		- €		- €			- €		- €	
<i>Dont part EPT</i>	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%
Redevance départementale (CD93)	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%
Redevance Interdépartementale (SIAAP)	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%
Sous total collecte et traitement de l'eau	3,0020	360,24 €	3,0755	369,06 €	2,45%	3,0020	360,24 €	3,0755	369,06 €	2,45%
Organismes Publics										
Préservation des ressources en eaux (AESN)	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%
Lutte contre la pollution (AESN)	0,4200	50,40 €	0,4200	50,40 €	0,00%	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,00%
Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%
Soutien d'étiage (EPTB Grands lacs)	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%
Développement des voies navigables	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%
Sous total organismes publics	0,6830	81,96 €	0,6891	82,69 €	0,89%	0,6430	77,16 €	0,6491	77,89 €	0,95%
TVA	0,4270	51,24 €	0,4390	52,68 €	2,81%	0,4250	51,00 €	0,4370	52,44 €	2,82%
Total pour 120 m3 de consommation TTC		669,97 €		690,68 €	3,09%		664,93 €		685,64 €	3,11%
Prix au m3 TTC		5,5831 €		5,7557 €	3,09%		5,5411 €		5,7137 €	3,11%

	NEUILLY PLAISANCE					NEUILLY SUR MARNE				
	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2024/2023	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2024/2023
	P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³		P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³	
Distribution de l'eau										
Consommation (part revenant au délégataire)	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%
Consommation (part revenant au SEDIF)	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%
Abonnement trimestriel (part revenant au délégataire)										
Abonnement ramené au m3	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%
Sous total distribution de l'eau (SEDIF et délégataire)	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%
Collecte et traitement des eaux usées										
Redevance EPT GPGE	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%
<i>Dont part délégataire (le cas échéant)</i>		- €		- €			- €		- €	
<i>Dont part EPT</i>	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%
Redevance départementale (CD93)	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%
Redevance Interdépartementale (SIAAP)	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%
Sous total collecte et traitement de l'eau	3,0020	360,24 €	3,0755	369,06 €	2,45%	3,0020	360,24 €	3,0755	369,06 €	2,45%
Organismes Publics										
Préservation des ressources en eaux (AESN)	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%
Lutte contre la pollution (AESN)	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,00%	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,00%
Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%
Soutien d'étiage (EPTB Grands lacs)	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%
Développement des voies navigables	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%
Sous total organismes publics	0,6430	77,16 €	0,6491	77,89 €	0,95%	0,6430	77,16 €	0,6491	77,89 €	0,95%
TVA	0,4250	51,00 €	0,4370	52,44 €	2,82%	0,4250	51,00 €	0,4370	52,44 €	2,82%
Total pour 120 m3 de consommation TTC		664,93 €		685,64 €	3,11%		664,93 €		685,64 €	3,11%
Prix au m3 TTC		5,5411 €		5,7137 €	3,11%		5,5411 €		5,7137 €	3,11%

	NOISY LE GRAND					LES PAVILLONS SOUS BOIS				
	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2024/2023	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2024/2023
	P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³		P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³	
Distribution de l'eau										
Consommation (part revenant au délégataire)	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%
Consommation (part revenant au SEDIF)	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%
Abonnement trimestriel (part revenant au délégataire)										
Abonnement ramené au m3	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%
Sous total distribution de l'eau (SEDIF et délégataire)	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%
Collecte et traitement des eaux usées										
Redevance EPT GPGE	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%
<i>Dont part délégataire (le cas échéant)</i>		- €		- €			- €		- €	
<i>Dont part EPT</i>	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%
Redevance départementale (CD93)	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%
Redevance Interdépartementale (SIAAP)	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%
Sous total collecte et traitement de l'eau	3,0020	360,24 €	3,0755	369,06 €	2,45%	3,0020	360,24 €	3,0755	369,06 €	2,45%
Organismes Publics										
Préservation des ressources en eaux (AESN)	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%
Lutte contre la pollution (AESN)	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,00%	0,4200	50,40 €	0,4200	50,40 €	0,00%
Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%
Soutien d'étiage (EPTB Grands lacs)	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%
Développement des voies navigables	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%
Sous total organismes publics	0,6430	77,16 €	0,6491	77,89 €	0,95%	0,6830	81,96 €	0,6891	82,69 €	0,89%
TVA	0,4250	51,00 €	0,4370	52,44 €	2,82%	0,4270	51,24 €	0,4390	52,68 €	2,81%
Total pour 120 m3 de consommation TTC		664,93 €		685,64 €	3,11%		669,97 €		690,68 €	3,09%
Prix au m3 TTC		5,5411 €		5,7137 €	3,11%		5,5831 €		5,7557 €	3,09%

	LE RAINCY					ROSNY SOUS BOIS				
	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2024/2023	1 ^{er} janvier 2022		1 ^{er} janvier 2023		Évolution 2023/2022
	P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³		P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³	
Distribution de l'eau										
Consommation (part revenant au délégataire)	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%
Consommation (part revenant au SEDIF)	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%
Abonnement trimestriel (part revenant au délégataire)										
Abonnement ramené au m3	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%
Sous total distribution de l'eau (SEDIF et délégataire)	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%
Collecte et traitement des eaux usées										
Redevance EPT GPGE	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%
<i>Dont part délégataire (le cas échéant)</i>		- €		- €			- €		- €	#DIV/0!
<i>Dont part EPT</i>	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%
Redevance départementale (CD93)	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%
Redevance Interdépartementale (SIAAP)	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%
Sous total collecte et traitement de l'eau	3,0020	360,24 €	3,0755	369,06 €	2,45%	3,0020	360,24 €	3,0755	369,06 €	2,45%
Organismes Publics										
Préservation des ressources en eaux (AESN)	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%
Lutte contre la pollution (AESN)	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,00%	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,00%
Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%
Soutien d'étiage (EPTB Grands lacs)	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%
Développement des voies navigables	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%
Sous total organismes publics	0,6430	77,16 €	0,6491	77,89 €	0,95%	0,6430	77,16 €	0,6491	77,89 €	0,95%
TVA	0,4250	51,00 €	0,4370	52,44 €	2,82%	0,4250	51,00 €	0,4370	52,44 €	2,82%
Total pour 120 m3 de consommation TTC		664,93 €		685,64 €	3,11%		664,93 €		685,64 €	3,11%
Prix au m3 TTC		5,5411 €		5,7137 €	3,11%		5,5411 €		5,7137 €	3,11%

	VAUJOURS					VILLEMOMBLE				
	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2024/2023	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		Évolution 2024/2023
	P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³		P U	Montant HT 120 m ³	P U	Montant HT 120 m ³	
Distribution de l'eau										
Consommation (part revenant au délégataire)	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%	0,7474	89,69 €	0,8104	97,25 €	8,43%
Consommation (part revenant au SEDIF)	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%	0,5100	61,20 €	0,5100	61,20 €	0,00%
Abonnement trimestriel (part revenant au délégataire)										
Abonnement ramené au m3	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%	0,2137	25,64 €	0,2317	27,80 €	8,42%
Sous total distribution de l'eau (SEDIF et délégataire)	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%	1,4711	176,53 €	1,5521	186,25 €	5,51%
Collecte et traitement des eaux usées										
Redevance EPT GPGE	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%
<i>Dont part délégataire (le cas échéant)</i>		- €		- €			- €		- €	
<i>Dont part EPT</i>	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%
Redevance départementale (CD93)	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%	0,6150	73,80 €	0,6335	76,02 €	3,01%
Redevance Interdépartementale (SIAAP)	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%	1,3870	166,44 €	1,4420	173,04 €	3,97%
Sous total collecte et traitement de l'eau	3,0020	360,24 €	3,0755	369,06 €	2,45%	3,0020	360,24 €	3,0755	369,06 €	2,45%
Organismes Publics										
Préservation des ressources en eaux (AESN)	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%	0,0507	6,08 €	0,0526	6,31 €	3,75%
Lutte contre la pollution (AESN)	0,4200	50,40 €	0,4200	50,40 €	0,00%	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,00%
Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,00%
Soutien d'étiage (EPTB Grands lacs)	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%	0,0117	1,40 €	0,0100	1,20 €	-14,53%
Développement des voies navigables	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%	0,0156	1,87 €	0,0215	2,58 €	37,82%
Sous total organismes publics	0,6830	81,96 €	0,6891	82,69 €	0,89%	0,6430	77,16 €	0,6491	77,89 €	0,95%
TVA	0,4270	51,24 €	0,4390	52,68 €	2,81%	0,4250	51,00 €	0,4370	52,44 €	2,82%
Total pour 120 m3 de consommation TTC		669,97 €		690,68 €	3,09%		664,93 €		685,64 €	3,11%
Prix au m3 TTC		5,5831 €		5,7557 €	3,09%		5,5411 €		5,7137 €	3,11%

**ANNEXE 8 – Indicateurs pour les 14 communes
du territoire**

	VP191 redevance EPT €HT	VP178 fact. EPT 120m³ €HT	VP190 redevance DSP €HT	VP177 fact. DSP 120m3 €HT	VP217 redevance AESN tvx €HT	VP218 redevance VNF €HT	VP219 redevance EPTB €HT	VP213 taux TVA	VP179 fact. 120m3 €TTC	DC184 Montant fact. 2021 €HT	D204 redevance €TTC	D202.0 nbr EUND autorisé	VP046 nb points noirs	P252.2 nb pt noirs / 100km
Clichy-sous-Bois	1,000 €	120,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0215 €	0,009 €	variable	160,28 €	820 934 €	1,34 €	0	1	3,87
Coubron	1,000 €	120,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0215 €	0,010 €	variable	160,41 €	143 767 €	1,34 €	0	0	0,00
Gagny	1,000 €	120,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0215 €	0,010 €	variable	160,41 €	1 186 493 €	1,34 €	0	6	10,03
Gournay-sur-Marne*	1,000 €	120,00 €	0,356 €	42,72 €	0,185 €	0,0215 €	0,010 €	variable	207,40 €	217 977 €	1,73 €	0	2	9,34
Livry-Gargan	1,000 €	120,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0215 €	0,010 €	variable	160,41 €	1 396 746 €	1,34 €	0	2	2,32
Montfermeil	1,000 €	120,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0215 €	0,010 €	variable	160,41 €	775 589 €	1,34 €	0	4	8,39
Neuilly-Plaisance*	1,000 €	120,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0215 €	0,010 €	variable	160,41 €	654 966 €	1,34 €	0	0	0,00
Neuilly-sur-Marne	1,000 €	120,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0215 €	0,010 €	variable	160,41 €	1 243 271 €	1,34 €	1	0	0,00
Noisy-le-Grand	1,000 €	120,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0215 €	0,010 €	variable	160,41 €	2 472 744 €	1,34 €	0	0	0,00
Les Pavillons-sous-Bois	1,000 €	120,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0215 €	0,010 €	variable	160,41 €	799 650 €	1,34 €	0	4	10,47
Le Raincy	1,000 €	120,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0215 €	0,010 €	variable	160,41 €	539 298 €	1,34 €	0	1	3,23
Rosny-sous-Bois	1,000 €	120,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0215 €	0,010 €	variable	160,41 €	1 544 614 €	1,34 €	1	0	0,00
Vaujours	1,000 €	120,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0215 €	0,010 €	variable	160,41 €	227 221 €	1,34 €	0	1	6,03
Villemomble	1,000 €	120,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0215 €	0,010 €	variable	160,41 €	840 586 €	1,34 €	0	0	0,00

	VP141 Travaux réceptionnés en 2023				VP140 Travaux réceptionnés les 5 dernières années				P252,2 Taux de renouvellement sur 5 ans					
	EU&UN renouvelé (Km)	EU&UN créé (Km)	EP renouvelé (Km)	EP créé (Km)	EU&UN renouvelé (Km)	EU&UN créé (Km)	EP renouvelé (Km)	EP créé (Km)	Taux Moyen réhab. EU&UN	Taux Moyen création EU&UN	Taux Moyen réhab. EP	Taux Moyen création EP	Taux Moyen réhab. Toute nature.	Taux Moyen création toute nature.
Clichy-sous-Bois	441	-	-	-	1,03	-	0,41	-	0,80	0,00	0,49	0,00	1,29	0,00
Coubron	-	751	393	-	0,05	1,44	0,91	-	0,08	2,28	1,06	0,00	1,14	2,28
Gagny	-	4 781	3 109	-	0,08	7,46	4,19	0,11	0,03	2,49	1,27	0,03	1,30	2,53
Gournay-sur-Marne*	182	-	66	-	0,63	0,04	0,59	-	0,59	0,04	0,91	0,00	1,50	0,04
Livry-Gargan	996	-	-	-	3,93	-	-	-	0,91	0,00	0,00	0,00	0,91	0,00
Montfermeil	502	102	141	-	1,54	0,46	0,16	0,44	0,65	0,19	0,08	0,21	0,72	0,40
Neuilly-Plaisance*	-	1 887	850	-	0,51	4,63	2,14	-	0,28	2,51	1,22	0,00	1,50	2,51
Neuilly-sur-Marne	96	-	139	74	0,50	0,10	1,08	0,15	0,26	0,05	0,62	0,09	0,88	0,14
Noisy-le-Grand	558	208	375	-	2,02	0,27	2,34	0,23	0,42	0,06	0,49	0,05	0,91	0,10
Les Pavillons-sous-Bois	970	-	52	-	2,56	-	0,05	-	1,34	0,00	0,25	0,00	1,59	0,00
Le Raincy	992	84	746	-	2,24	0,43	0,75	-	1,45	0,28	2,54	0,00	3,99	0,28
Rosny-sous-Bois	1 324	-	586	80	1,58	0,23	0,69	0,08	0,73	0,11	0,72	0,08	1,45	0,19
Vaujours	445	55	20	-	0,75	0,15	0,09	0,16	0,90	0,18	0,15	0,26	1,06	0,45
Villemomble	839	-	-	-	2,59	-	0,67	-	1,04	0,00	2,31	0,00	3,35	0,00

	VP056 nb assujettis ASS	VP228 densité abonné /linéaire	VP229 ratio hab./abonné	D201 nb hab. desservis	VP124 nb activité & habitat non raccordé	P201.1 taux desserte réseau EU/UN	VP023 nb inondations dans locaux	P251.1 taux débordement / 1000 hab.	VP152 nb réclamations reçues écrites EPT	VP003 nb réclamations reçues écrites DSP	P258.1 taux réclamation° / 1000 hab.
Clichy-sous-Bois	4 058	157,13	7,34	29 791	2	99,95%	0	0	0	-	0,000
Coubron	1 440	114,64	3,52	5 075	9	99,38%	0	0	1	-	0,197
Gagny	8 933	149,39	4,42	39 486	213	97,67%	0	0	6	-	0,152
Gournay-sur-Marne*	2 143	100,07	3,24	6 944	0	100,00%	0	0	1	0	0,144
Livry-Gargan	9 018	104,73	5,12	46 182	7	99,92%	0	0	2	-	0,043
Montfermeil	6 845	143,56	4,08	27 921	44	99,36%	0	0	2	-	0,072
Neuilly-Plaisance*	4 472	121,28	4,79	21 428	23	99,49%	0	0	7	-	0,327
Neuilly-sur-Marne	3 655	94,81	10,27	37 526	11	99,70%	0	0	4	-	0,107
Noisy-le-Grand	10 031	104,05	6,97	69 944	119	98,83%	0	0	12	-	0,172
Les Pavillons-sous-Bois	4 960	129,83	4,88	24 224	9	99,82%	0	0	1	-	0,041
Le Raincy	2 807	90,69	5,35	15 029	7	99,75%	0	0	3	-	0,200
Rosny-sous-Bois	4 799	111,10	9,51	45 629	24	99,50%	0	0	7	-	0,153
Vaujours	1 563	94,23	4,79	7 482	14	99,11%	0	0	0	-	0,000
Villemomble	5 594	112,30	5,45	30 492	4	99,93%	0	0	3	-	0,098

	VP068 volume AEP facturé	VP119 abandon créance caractère. Social €HT	P207.0 montant m3 abandon créance €HT/m3	VP268 Montant impayé N-1 €TTC	VP185 Montant facturé N-1 €TTC	P257.0 taux impayé N-1
Clichy-sous-Bois	1 222 144	0	0	48 789,33 €	345 950,09 €	14,10%
Coubron	200 876	0	0	1 883,50 €	45 655,50 €	4,13%
Gagny	1 722 945	0	0	23 731,23 €	419 881,57 €	5,65%
Gournay-sur-Marne*	302 250	0	0	- €	117 814,22 €	0,00%
Livry-Gargan	2 111 876	0	0	45 985,62 €	442 438,76 €	10,39%
Montfermeil	1 130 554	0	0	29 545,38 €	269 889,68 €	10,95%
Neuilly-Plaisance*	998 869	0	0	3 402,08 €	243 979,81 €	1,39%
Neuilly-sur-Marne	1 801 459	0	0	4 419,37 €	427 245,89 €	1,03%
Noisy-le-Grand	3 349 510	0	0	23 684,51 €	762 828,63 €	3,10%
Les Pavillons-sous-Bois	1 101 800	0	0	23 106,79 €	278 210,43 €	8,31%
Le Raincy	703 482	0	0	10 345,43 €	216 240,44 €	4,78%
Rosny-sous-Bois	1 798 248	0	0	9 192,88 €	485 151,22 €	1,89%
Vaujours	333 913	0	0	2 356,87 €	69 640,73 €	3,38%
Villemomble	1 369 618	0	0	6 687,65 €	271 814,83 €	2,46%

**ANNEXE 9 – Note d'information de l'Agence de
l'Eau Seine Normandie**

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

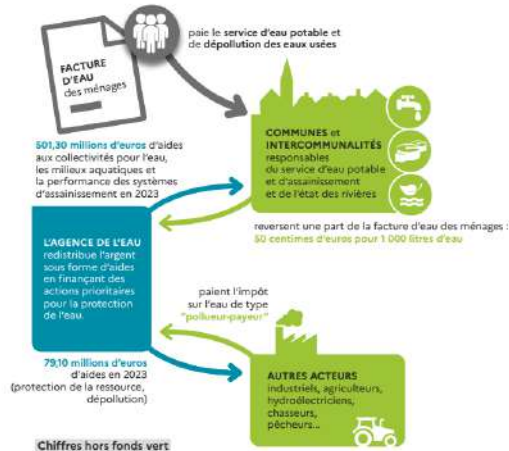
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : Agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2023

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (DFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/bcu/SEPEA_intro.asp



Chiffres hors fonds vert

CAEEN

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1007 du 8 août 2016 - art.31, impose à la commune ou à la commune déléguée de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La loi n°2016-1007 du 8 août 2016 - art.31, impose également à l'agence de l'eau de publier, dans son rapport annuel, la présente note d'information détaillée, chaque année, par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/voies-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2024

1

D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

2023

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



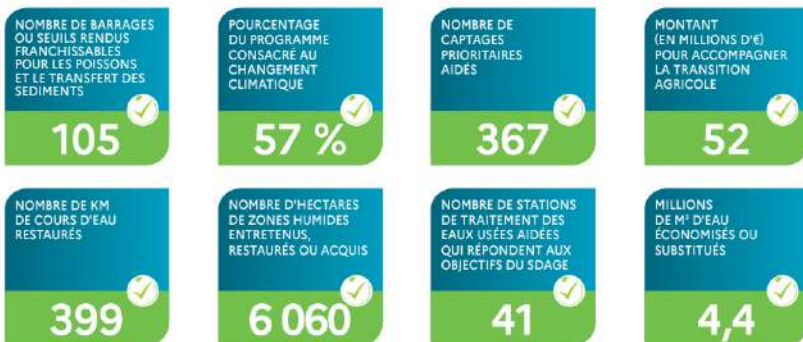
2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

643 M€ d'aides financières ont été accordées pour soutenir 3850 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024. L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

EN 2023...



MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.
https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024

LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ». Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des

outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs.
https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

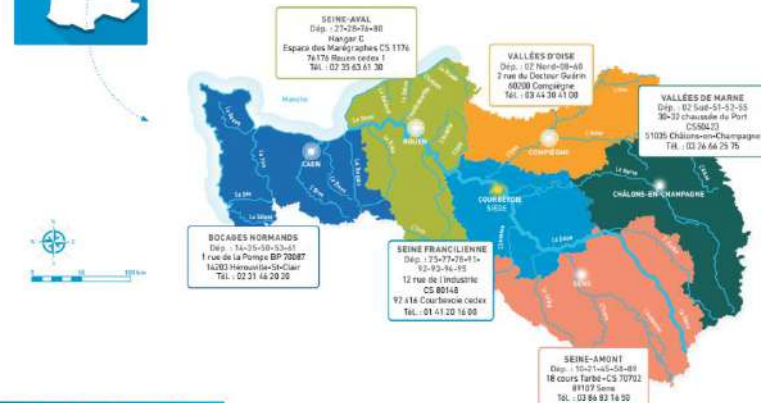


SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



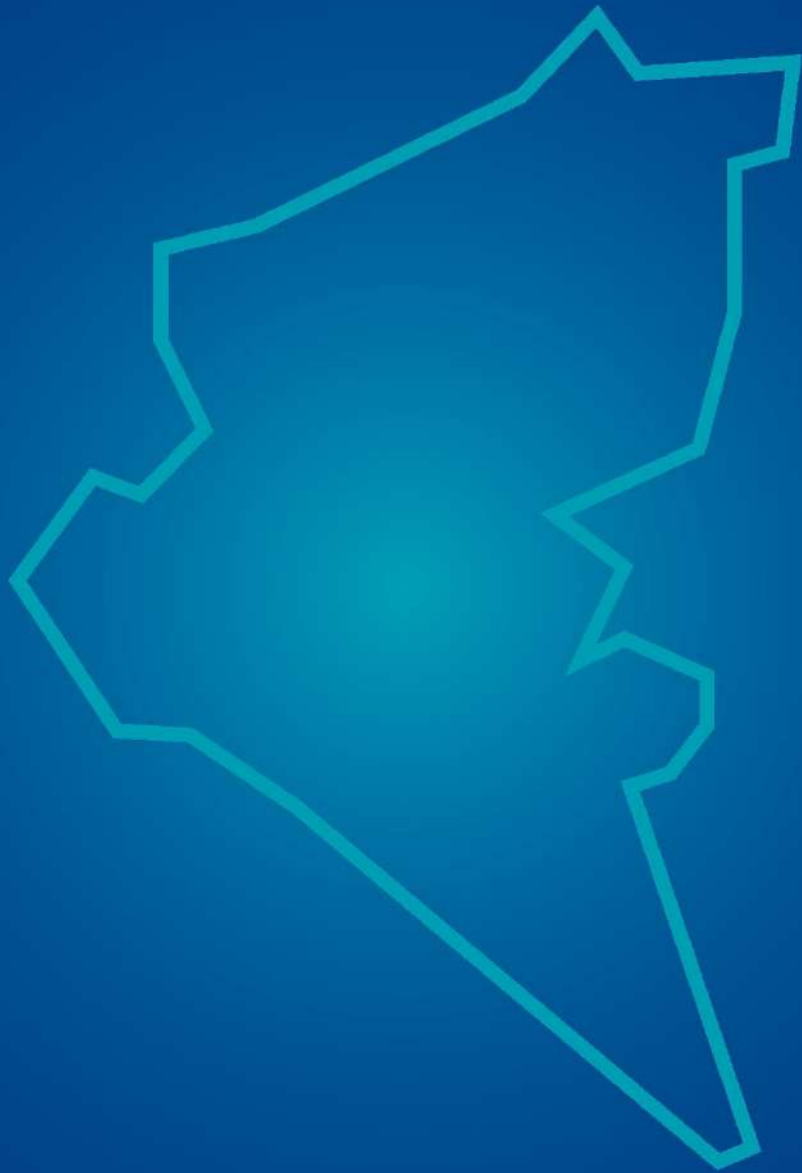
Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964 Première loi sur l'eau / 1 MISSION COMMUNE pour l'eau, la biodiversité et le littoral / 4 GRANDES PRIORITÉS Partager la ressource Restaurer les cours d'eau Agir pour les eaux littorales Garantir le bon état des eaux / 1 600 AGENTS ENGAGÉS pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain / 2024 L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



grandparisgrandest.fr